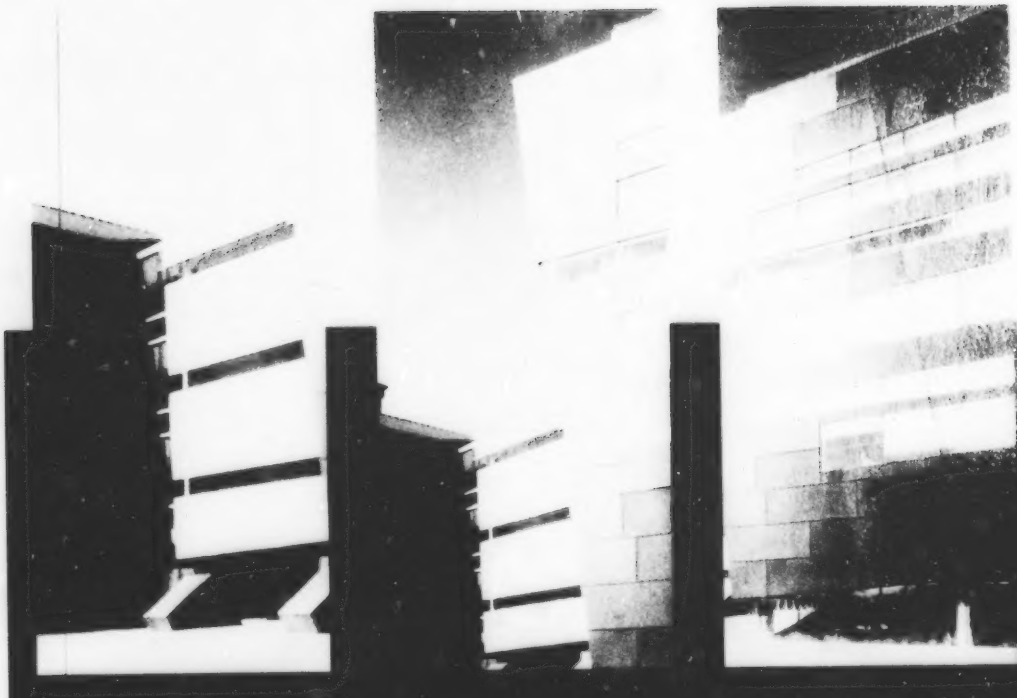

Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Il me fait grandement plaisir de vous présenter le *Rapport annuel* de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui s'est achevé le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le ministre responsable
de l'application des lois professionnelles

Paul Bégin

Québec, mai 2001

Ordre des architectes du Québec
1825, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal

Monsieur Paul Bégin
Ministre responsable
de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel* de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président

Claude Hamelin Lalonde

Montréal, mai 2001

Ordre des architectes du Québec
1825, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le président,

C'est avec fierté que je vous transmets le dernier *Rapport annuel* de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le président

Claude Hamelin Lalonde

Montréal, mai 2001

102-01513/

GRAND PRIX D'EXCELLENCE

COLLÈGE GÉRALD-GODIN
19615, BOULEVARD GOUIN OUEST
SAINTE-GENEVIÈVE (QUÉBEC)

ARCHITECTES
SAUCIER + PERROTTE / DESROSIERS, MERCURE, ARCHITECTES

CLIENT
COLLÈGE GÉRALD-GODIN

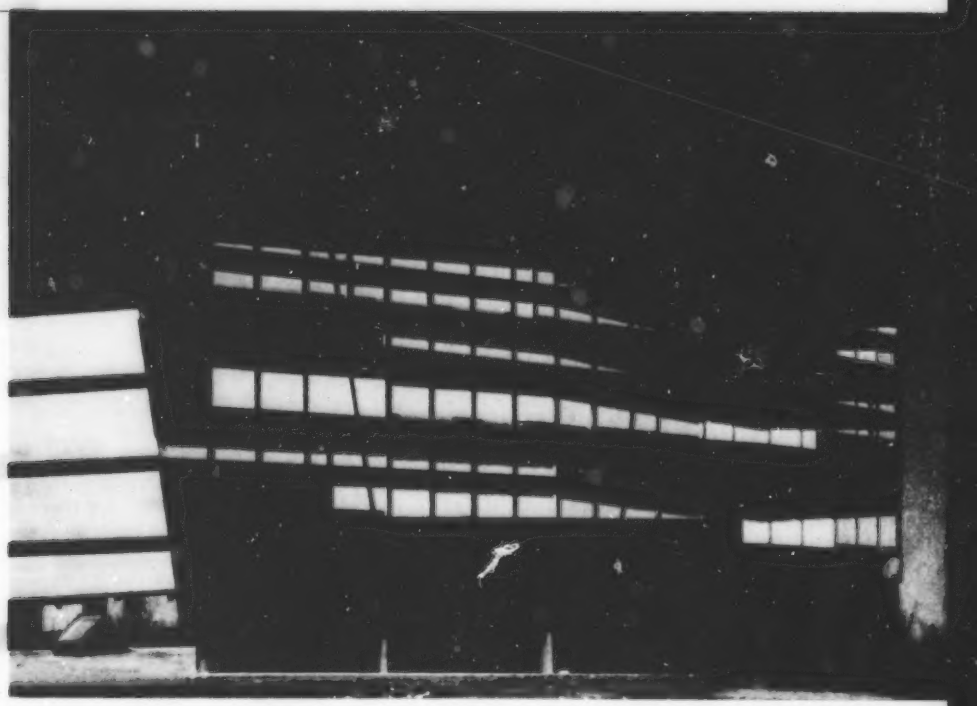

ATTENDU QUE SA FONCTION EST DE PROTÉGER LE PUBLIC

L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC S'ENGAGE À CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE ET À L'ESSOR DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE PAR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION ARCHITECTURALE. CETTE CONTRIBUTION S'APPUIE SUR UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC AINSI QUE SUR UNE AMÉLIORATION CONSTANTE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION.

SOMMAIRE

4 MEMBRES DU BUREAU ET PERSONNEL DE L'ORDRE
5 MESSAGE DU PRÉSIDENT
7 LA RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE
9 LES RÉSOLUTIONS DU BUREAU
11 COMITÉ ADMINISTRATIF
12 RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES

ÉTATS FINANCIERS
I RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
II REVENUS ET DÉPENSES
III SURPLUS
FLUX DE TRÉSORERIE
IV BILAN
V NOTES COMPLÉMENTAIRES
VII RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

17 RAPPORTS DES AUTRES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL
22 TABLEAU DE L'ORDRE
23 STATISTIQUES ANNUELLES ET STATISTIQUES SUPPLÉMENTAIRES

Membres du Bureau

Pour la région de Montréal
Pierre Beaupré
Marie-Claude Grondin
N. Jean-Pierre Pelletier
Patrice Poirier
Normand Pratte
Carole Scheffer

Pour la région du Centre
André Bourassa

Pour la région de Québec
Louise Amiot
Pierre d'Anjou
Fernand Tremblay

Pour la région du Croissant-Nord
Gaston Boulay

Pour la région de la Montérégie
Guy Courchesne

Pour la région des Laurentides
Claude Hamelin Lalonde

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec
Louise Cherry (JUSQU'AU 7 JUILLET 2000)
Jean-Luc Henry
Michelle Rocheleau
Colette Tracyk (DEPUIS LE 17 AOÛT 2000)

Membres du comité administratif

Président
Claude Hamelin Lalonde

Vice-présidents
Louise Amiot
Pierre Beaupré
Carole Scheffer

Délégué des administrateurs nommés
Jean-Luc Henry

Personnel de l'Ordre
AU 31 MARS 2001

Secrétaire au statutaire
Lucie Aubin

Syndic
Louise Barrette, architecte

Enquêteur à l'exercice illégal de la profession
Claude Bonnier, architecte

Comptable
Jean-Claude Dufour

Secrétaire et attaché d'affaires
Jean-Pierre Dumont, avocat

Responsable des communications
Pierre Frisko

Registraire
Carole Giard, notaire

Agent de développement et support informatique
Patrick Giguère[1]

Secrétaire à l'admission
Lynda Godin

Directeur de l'administration
André Lachance, CMA

Inspecteur en inspection professionnelle
Alain Lafleur, architecte

Chargée d'événements
Marie Claude Lamoureux

Régisseur
Jean-Pierre Manfé

Réceptionniste
Lise Pellerin[1]

Secrétaire administrative
Nicole Tremblay

1 CONTRACTUEL

UNE PROFESSION EN MOUVEMENT

L'année qui s'achève marque une étape importante pour la profession d'architecte au Québec. L'actualisation de la *Loi sur les architectes*, le nouveau *Code de construction du Québec* ainsi que tous les projets de changements réglementaires qui découlent de la mise à jour du système professionnel québécois font en sorte que notre profession devra faire face aux mutations systémiques.

Le message du président du dernier rapport annuel intitulé *Passages* soulignait, certes, l'arrivée du nouveau millénaire, mais annonçait surtout la transition dans laquelle la profession s'engageait. Cette nouvelle réalité nous oblige maintenant à évaluer la pratique contemporaine de l'architecture dans le contexte évolutif des nouvelles technologies, des nouveaux marchés ainsi que des formations complémentaires à notre champ d'exercice. Ce doit être pour nous, architectes, l'occasion de démontrer de plus en plus notre compétence et contribuer à la valorisation de notre profession.

La Loi sur les architectes

Pour plusieurs, l'événement marquant de l'année 2000-2001 a été l'actualisation de la *Loi sur les architectes*. Elle est l'aboutissement de près de quinze années de réflexions, de discussions, d'échanges et de mémoires qui ont précédé la décision du gouvernement québécois d'actualiser notre loi en déposant et en adoptant le projet de loi 132. Le libellé de l'article 16 reconnaît dorénavant que tout le domaine bâti revient aux architectes, à l'exception des bâtiments qui en sont exemptés. Cette loi, en remplaçant la norme monétaire par des normes d'usage et de surfaces, a l'avantage de permettre au public, ainsi qu'aux gestionnaires du territoire québécois, de mieux comprendre ce qui fait partie du champ exclusif de l'architecte et ce qui est déréglementé. Sans prétendre que la loi fait l'unanimité au sein de la profession, il faut reconnaître que le champ d'exercice des architectes du Québec est le plus étendu au Canada.

Le législateur vient aussi reconnaître l'importance du rôle qu'ont les municipalités dans la gestion du territoire et du cadre bâti. Elles auront désormais l'obligation de veiller à l'application de la *Loi sur les architectes* lors de l'émission de permis de construction.

Toutefois, le travail n'est pas terminé. L'article 5.1 de la nouvelle *Loi sur les architectes* oblige le Bureau de l'Ordre à adopter, d'ici décembre 2002, un règlement qui déterminera « parmi les actes visés à l'article 16 ceux qui, suivant certaines conditions prescrites, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des architectes. ».

L'inclusion de dispositions sur la surveillance des travaux dans la législation demeure prioritaire pour l'Ordre et fera partie de nos revendications auprès de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Enfin, la tournée provinciale d'information sur la loi nous a permis de mieux connaître les problèmes et les difficultés reliés à la pratique en région. L'intérêt démontré par les membres lors de cette tournée d'information m'amène à croire qu'il serait important de lui donner un caractère permanent, compte tenu de l'importance des dossiers en cours.

La Loi sur le bâtiment

Le nouveau *Code de construction* du Québec, adopté en novembre 2000, devient l'unique code pour l'ensemble du territoire québécois. En plus de changer le rôle de la RBQ, il impose une nouvelle répartition de la responsabilité des intervenants du domaine de la construction.

L'Ordre a joué un rôle important en concluant une entente avec la Régie du bâtiment. Ce partenariat nous a permis d'informer, dans une dizaine de villes du Québec, quelque 600 architectes intéressés à connaître les nouvelles dispositions du *Code de construction*. En ouvrant les portes de ses bureaux régionaux, la RBQ répondait à notre intention de rejoindre un grand nombre d'architectes de toutes les régions du Québec. Cette formule, en plus d'assurer l'uniformité de l'information, permet aux participants d'établir des contacts avec les représentants locaux de la Régie. Je profite de l'occasion pour remercier son président, M. Alcide Fournier, M. Guy Pelletier, architecte et directeur des politiques, de la planification, des partenariats et de la qualification professionnelle, ainsi que les directeurs régionaux, les collaborateurs et les formateurs — tout particulièrement M^me^ Ginette Laneuville — pour leur contribution dans ce dossier.

L'Ordre poursuit son partenariat avec la RBQ, notamment par une table de concertation qui sera formée pour mieux gérer la période de transition qu'implique l'entrée en vigueur du nouveau code et discuter de toute proposition de modification éventuelle.

L'ORDRE S'IMPLIQUE

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Un suivi constant des dossiers et une présence assidue de l'Ordre aux activités du CIQ nous ont permis de mieux comprendre les enjeux du système professionnel québécois. La réforme initiée par la ministre de la Justice, M^me^ Linda Goupil, est toujours en cours et le projet d'actualiser la *Loi sur les architectes* et la *Loi sur les ingénieurs* pour tenir compte des nouvelles conditions d'exercice a été partiellement complété au cours du présent exercice. Parallèlement à nos travaux relatifs à l'article 5.1, il sera important d'observer l'avancement du dossier des ingénieurs.

L'incorporation

D'autres projets suivent leur cours, notamment le projet de loi 169 qui permettra de nouveaux modes d'exercice professionnel. L'Ordre des architectes du Québec, à la demande de l'Office des professions, a contribué à l'étude et à l'avancement de ce projet avec cinq autres ordres. Un groupe de travail, composé de consultants et d'architectes représentant différents types de pratique, a étudié les implications d'un tel projet. Ce groupe animera un atelier sur l'incorporation lors de l'assemblée générale annuelle 2001. Si le projet de loi est adopté prochainement par l'Assemblée nationale, le Bureau de l'Ordre aura à proposer aux membres une nouvelle réglementation pour encadrer ces nouveaux modes d'exercice.

La formation continue

L'Ordre poursuit sa réflexion sur la formation continue de ses membres. En réponse à l'adoption du projet de loi 87, l'Ordre pourrait intervenir auprès de ses membres en réglementant la formation continue. Ce dossier, très actif aussi du côté canadien, nécessitera diverses consultations, particulièrement auprès des membres, des écoles d'architecture et des autres ordres professionnels. Il faudra aussi mettre en place les ressources nécessaires au développement de programmes reflétant l'évolution de la profession.

Les commissions parlementaires

L'Ordre est intervenu en commission parlementaire lors du dépôt, par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, de ses orientations en matière d'immigration pour la période 2001-2003. Des mesures touchant la sélection d'immigrants professionnels ont particulièrement retenu l'attention de l'Ordre des architectes du Québec. L'intention du gouvernement d'ouvrir toutes les professions à l'immigration, exception faite des médecins, était louable en soi. Cependant, elle retirait l'obligation d'obtenir d'un ordre professionnel une attestation d'admissibilité à la délivrance d'un permis d'exercice. Le but premier des représentations de l'Ordre des architectes était de sensibiliser le gouvernement aux contextes québécois et canadien de la pratique de l'architecture, ainsi qu'à l'importance de bien renseigner les candidats à l'immigration sur les conditions à remplir pour être admissible à l'Ordre.

Autres dossiers

Des sujets importants, tels que la mobilité professionnelle, la zone de libre-échange des Amériques et les accords sur l'Organisation mondiale du commerce, ont aussi retenu l'attention de l'Ordre au cours de l'année 2000-2001. Une surveillance constante de l'Ordre sera nécessaire afin d'identifier tout impact préjudiciable à la protection du public et à la profession.

Comité des conseils d'architecture du Canada

À l'échelle nationale, l'Ordre a continué son implication en suivant activement les dossiers suivants : l'actualisation des programmes de stage en architecture, la formation continue, la mobilité des professionnels, les accords de commerce, les relations avec le gouvernement fédéral et les dossiers sur les technologues et les designers d'intérieur canadiens. Encore là, une présence soutenue de l'Ordre des architectes du Québec est essentielle.

National Council of Architectural Registration Boards (NCARB)

L'Ordre a assisté, en juin 2000, à l'assemblée générale annuelle du NCARB. Cette présence nous permet, notamment, de connaître les orientations politiques et administratives relatives aux examens d'admission nord-américains. Outre l'assemblée annuelle et les conférences, des discussions ont eu lieu à propos de l'amélioration des fonctionnements, principalement lors de l'inscription des stagiaires aux examens. La profession d'architecte figure parmi les rares professions où les examens sont reconnus à l'échelle nord-américaine.

Politique du patrimoine culturel du Québec (rapport Arpin)

Le Bureau de l'Ordre, par l'entremise de son président, a signifié son appui à l'ensemble du rapport présenté par le groupe-conseil, présidé par monsieur Roland Arpin, ainsi qu'à la démarche entreprise pour faire entendre la voix de tous ceux qui ont investi des efforts considérables dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Ils veulent faire partager cette conviction au gouvernement du Québec, certes, mais aussi à l'ensemble de la collectivité.

Commerce Design Montréal

L'Ordre supporte et encourage la participation à cette activité fort médiatisée qui offre une belle tribune à la relève et permet de faire reconnaître le talent des architectes. Partenaire depuis quelques années du concours Commerce Design Montréal, nous venons de renouveler cette entente pour quatre ans avec la Ville de Montréal. Les retombées publicitaires et la visibilité médiatique obtenues par ce partenariat sont considérables.

Conseil du paysage québécois

L'Ordre s'est impliqué dans la diffusion de la Charte du paysage auprès de ses membres. Un siège au conseil d'administration de l'organisme est occupé par un administrateur élu du Bureau, ce qui en fait un interlocuteur de premier plan pour la revitalisation du paysage québécois.

Les Arts et la Ville

Notre présence au conseil d'administration, ainsi que l'implication pertinente d'architectes, aideront l'avancement et la promotion de l'architecture au Québec. Cette présence permet aussi aux architectes intéressés d'échanger directement avec la majorité des gestionnaires du territoire québécois.

Le présent et le futur
En terminant, je ne saurais passer sous silence l'adoption par le Bureau de l'Ordre, en février 2001, des orientations stratégiques 2001-2004. Ces orientations visent à favoriser le rayonnement et la valorisation de la profession auprès du public, l'optimisation des services aux membres, l'actualisation de la réglementation et le cadre normatif régissant l'Ordre. Il faudra enfin continuer à demeurer alerte face à d'éventuels changements législatifs.

Ces orientations stratégiques guideront les représentations et les interventions de l'Ordre des architectes du Québec au cours des trois prochaines années. Je souhaite également que le prochain président et le Bureau s'engagent à suivre ces orientations et à continuer d'améliorer tous les services de l'Ordre auprès du grand public et de ses membres.

L'année qui se termine confirme une fois de plus notre participation et notre engagement, non seulement auprès du milieu professionnel, mais aussi auprès d'organismes qui reconnaissent l'importance du cadre bâti et de l'architecture au Québec.

Je ne saurais conclure ce rapport sans remercier le personnel de l'Ordre et souligner son grand dévouement pour l'institution. Je le félicite pour son travail engagé et sa grande maîtrise lors de certains événements difficiles. Je ne puis non plus passer sous silence l'excellent travail effectué par nos collègues de l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) au regard de la loi modifiant la *Loi sur les architectes*. Je remercie finalement les administrateurs du Bureau, les architectes impliqués au sein des comités et des groupes de travail, et, enfin, mesdames Carole Scheffer, Louise Amiot ainsi que messieurs Pierre Beaupré et Jean-Luc Henry du comité administratif, pour leur présence et leur support.

Claude Hamelin Lalonde,
Président

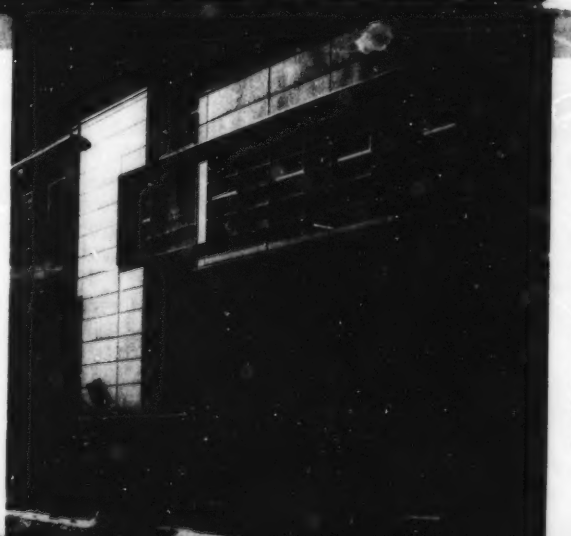

CONSERVATION ET RECONVERSION

STATION DE POMPAGE YOUVILLE
173, PLACE D'YOUVILLE
VIEUX-MONTRÉAL (QUÉBEC)

ARCHITECTES
DUPUIS, LE TOURNEUX, ARCHITECTES /
BEAUCHAMP ET BOURBEAU, ARCHITECTES

CLIENT
SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE
ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL

PHOTO : ROBERT ETCHEVERRY

LA RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE

Depuis quelques années déjà, l'Ordre des architectes du Québec a entrepris un processus de révision de ses structures afin de lui permettre de mieux répondre à sa mission de protection du public et améliorer la qualité des services. Le présent rapport se veut un compte rendu du Bureau de l'Ordre à ses membres sur la restructuration, notamment sur sa raison d'être et son avenir.
Déjà, au milieu des années 90, des problèmes de gestion interne ont amené le Bureau d'alors à analyser la situation : on voulait corriger des problèmes récurrents et améliorer, du même coup, le fonctionnement administratif de l'Ordre. La restructuration administrative n'est donc pas l'œuvre d'une seule personne ou de quelques administrateurs, mais plutôt un exercice collectif, entrepris par les administrateurs du Bureau en 1994, qui s'est échelonné sur plusieurs mandats.

En mars 1995, un rapport d'intervention sur la structure administrative, préparé par la firme GRH Nouvelle Dimension inc., est déposé à l'Ordre. Suite à ce rapport, une résolution unanime du Bureau propose de scinder de façon intérimaire les postes de directeur général et celui de secrétaire de l'Ordre. Un mandat est alors confié à la firme Gestion Concordance inc. pour recruter un nouveau directeur général et préparer un diagnostic organisationnel sur la structure opérationnelle et administrative de l'Ordre.

Cette requête se traduira, en mai 1997, par une étude intitulée *Rapport de diagnostic organisationnel* déposée au Bureau par la firme Gestion Concordance inc. Ce rapport comprenait l'établissement d'une politique salariale du personnel de l'Ordre et la restructuration des postes de directeur général, de secrétaire et de registraire. Le Bureau décide à ce moment de ne pas y donner suite et préfère créer un comité *ad hoc* composé de trois administrateurs du Bureau. Le comité avait pour mandat de poursuivre l'étude en cours sur les postes de directeur général, de secrétaire et de registraire de l'Ordre et de faire, subséquemment, des recommandations au Bureau.

En juin 1997, le comité *ad hoc* dépose son rapport. Il constate alors « qu'un malaise profond s'est installé à l'Ordre et qu'un plan de redressement de l'organisation s'impose, avec toute la transparence requise » dans les circonstances. Ce rapport recommandait, dans un premier temps, de mandater le directeur général, avec la collaboration pleine et entière du personnel, de concevoir un plan directeur d'organisation pour l'Ordre, sujet à l'approbation du Bureau, pour le 1er septembre 1997. Dans un deuxième temps, le directeur devait, pour le 1er octobre 1997, mettre en place une politique salariale cohérente à tous les niveaux de l'organisation. Ces recommandations ont été adoptées à l'unanimité par le Bureau. Jugeant le dossier prioritaire, ce dernier propose aussi que l'échéancier soit respecté. Enfin, le Bureau reconduit le comité *ad hoc* dans ses fonctions et le mandate pour agir comme « comité aviseur » pour le comité administratif, le Bureau et la permanence de l'Ordre. À la demande du directeur général et du personnel, l'Ordre a entériné une résolution qui suggérait de retenir les services d'un consultant externe afin d'encadrer la démarche.

Le présent et le futur
En terminant, je ne saurais passer sous silence l'adoption par le Bureau de l'Ordre, en février 2001, des orientations stratégiques 2001-2004. Ces orientations visent à favoriser le rayonnement et la valorisation de la profession auprès du public, l'optimisation des services aux membres, l'actualisation de la réglementation et le cadre normatif régissant l'Ordre. Il faudra enfin continuer à demeurer alerte face à d'éventuels changements législatifs.

Ces orientations stratégiques guideront les représentations et les interventions de l'Ordre des architectes du Québec au cours des trois prochaines années. Je souhaite également que le prochain président et le Bureau s'engagent à suivre ces orientations et à continuer d'améliorer tous les services de l'Ordre auprès du grand public et de ses membres.

L'année qui se termine confirme une fois de plus notre participation et notre engagement, non seulement auprès du milieu professionnel, mais aussi auprès d'organismes qui reconnaissent l'importance du cadre bâti et de l'architecture au Québec.

Je ne saurais conclure ce rapport sans remercier le personnel de l'Ordre et souligner son grand dévouement pour l'institution. Je le félicite pour son travail engagé et sa grande maîtrise lors de certains événements difficiles. Je ne puis non plus passer sous silence l'excellent travail effectué par nos collègues de l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) au regard de la loi modifiant la *Loi sur les architectes*. Je remercie finalement les administrateurs du Bureau, les architectes impliqués au sein des comités et des groupes de travail, et, enfin, mesdames Carole Scheffer, Louise Amiot ainsi que messieurs Pierre Beaupré et Jean-Luc Henry du comité administratif, pour leur présence et leur support.

Claude Hamelin Lalonde,
Président

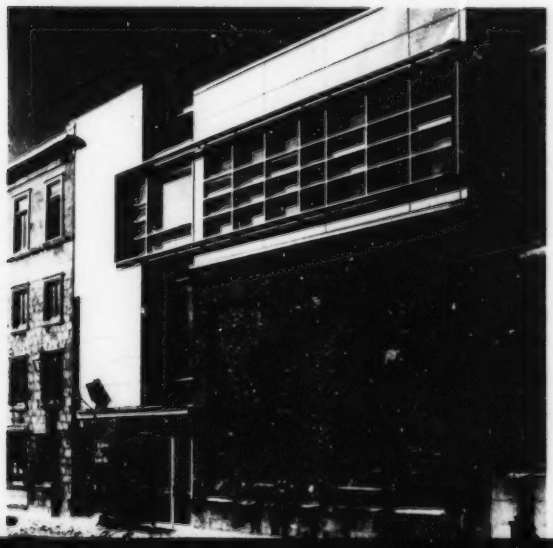

Concours d'architecture

Maison à Saint-Vincent
175, Place Vincent
Ville Mont-Royal (Québec)

Architecte
Daoust Lestage architectes
Beauchamp et Bourgeau architectes

Client
Société de développement
et d'habitation de Montréal

Photo : Robert Etcheverry

Depuis quelques années déjà, l'Ordre des architectes du Québec a entrepris un processus de révision de ses [illegible] afin de lui permettre de mieux répondre à sa mission de protection du public et améliorer la qualité des services. Le présent rapport se veut un compte rendu de la gestion de l'Ordre à ses membres sur la restructuration administrative et sa raison d'être et son avenir.
Déjà, au milieu des années 90, des problèmes de gestion interne ont amené le Bureau d'alors à analyser la situation : on voulait corriger des problèmes récurrents et améliorer du même coup, le fonctionnement administratif de l'Ordre. La restructuration administrative n'est donc pas l'œuvre d'une seule personne ou de quelques administrateurs, mais plutôt un exercice collectif, entrepris par les administrateurs du Bureau en 1994, qui s'est échelonné sur plusieurs mandats.

En mars 1995, un rapport d'intervention sur la structure administrative, préparé par la firme GRH Nouvelle Dimension inc., est déposé à l'Ordre. Suite à ce rapport, une résolution unanime du Bureau propose de scinder de façon intérimaire les postes de directeur général et celui de secrétaire de l'Ordre. Un mandat est alors confié à la firme Gestion Concordance inc. pour recruter un nouveau directeur général et préparer un diagnostic organisationnel sur la structure opérationnelle et administrative de l'Ordre.

Cette requête se traduira, en mai 1997, par une étude intitulée *Rapport de diagnostic organisationnel* déposée au Bureau par la firme Gestion Concordance inc. Ce rapport comprenait l'établissement d'une politique salariale du personnel de l'Ordre et la restructuration des postes de directeur général, de secrétaire et de registraire. Le Bureau décide à ce moment de ne pas y donner suite et préfère créer un comité *ad hoc* composé de trois administrateurs du Bureau. Le comité avait pour mandat de poursuivre l'étude en cours sur les postes de directeur général, de secrétaire et de registraire de l'Ordre et de faire, subséquemment, des recommandations au Bureau.

En juin 1997, le comité *ad hoc* dépose son rapport. Il constate alors « qu'un malaise profond s'est installé à l'Ordre et qu'un plan de redressement de l'organisation s'impose, avec toute la transparence requise » dans les circonstances. Ce rapport recommandait, dans un premier temps, de mandater le directeur général, avec la collaboration pleine et entière du personnel, de concevoir un plan directeur d'organisation pour l'Ordre, sujet à l'approbation du Bureau, pour le 1 septembre 1997. Dans un deuxième temps, le directeur devait, pour le 1 octobre 1997, mettre en place une politique salariale cohérente à tous les niveaux de l'organisation. Ces recommandations ont été adoptées à l'unanimité par le Bureau. Jugeant le dossier prioritaire, ce dernier propose aussi que l'échéancier soit respecté. Enfin, le Bureau reconduit le comité *ad hoc* dans ses fonctions et le mandate pour agir comme « comité aviseur » pour le comité administratif, le Bureau et la permanence de l'Ordre. À la demande du directeur général et du personnel, l'Ordre a entériné une résolution qui suggérait de retenir les services d'un consultant externe afin d'encadrer la démarche.

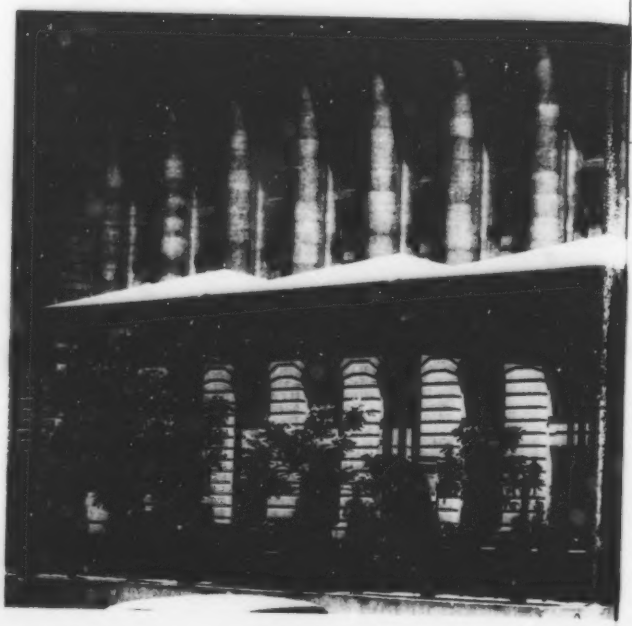

Prix Marcel-Parizeau
Terrasse, restaurant Union
600, rue de Youville
Montréal (Québec)

Architectes
Edf, Fang, architectes
(Atelier BRAQ)

Client
Sylvain Martelino

En septembre de la même année, le comité *ad hoc* recommande de suspendre temporairement les travaux sur la structure administrative et d'impliquer tous les membres du Bureau dans les orientations de l'Ordre et de son fonctionnement.

Le Bureau adopte, à l'unanimité, la résolution de recourir aux services d'impartition de Raymond, Chabot, Martin, Paré pour assumer la gestion administrative de l'Ordre. En novembre 1997, un professionnel chargé d'assurer l'intérim administratif de l'Ordre entre en fonction.

Au début de l'année 1998, le Bureau crée un comité « tactique » composé de deux membres du Bureau, du directeur administratif par intérim, du consultant externe et d'un représentant du personnel. Le mandat de ce comité est de revoir les descriptions de tâches et les responsabilités du personnel, de clarifier le fonctionnement du processus administratif et de définir les attentes de rôles. L'établissement d'une politique de gestion des ressources humaines est délégué au directeur administratif.

Enfin, en avril 1998, le Bureau adopte, à l'unanimité, la structure organisationnelle, incluant certaines des descriptions de tâches. Le processus fut long et difficile, mais les discussions ouvertes et la recherche de consensus témoignent de l'aspect démocratique de la démarche.

Le 30 septembre 1998, le Bureau adopte, à l'unanimité, le plan directeur d'organisation et la politique de gestion des ressources humaines de l'Ordre.

Toute la démarche ainsi que les recommandations retenues ont été présentées et discutées avec l'Office des professions du Québec. La mise en place a été confiée au directeur administratif (maintenant le directeur de l'administration) et s'est échelonnée sur une période d'environ dix mois.

La structure actuelle

La nouvelle structure organisationnelle est différente du fait qu'elle sépare les responsabilités opérationnelles et administratives (gestion financière, humaine et matérielle) des responsabilités du secrétaire de l'Ordre (réglementaires). Le poste de directeur général a été aboli pour être remplacé par le poste de directeur de l'administration. Le poste de secrétaire de l'Ordre est maintenant un poste à plein temps auquel on a ajouté les fonctions d'attaché d'affaires à cause de la présence grandissante de dossiers stratégiques entourant la profession et le système professionnel. Cette structure permet dorénavant de répartir les dossiers statutaires, politiques et les affaires de l'Ordre en fonction de nos compétences administratives ou légales.

Le poste de registraire est maintenant occupé à plein temps. La nécessité d'améliorer le traitement des dossiers d'admission et des rapports de stage était devenu évidente. Le poste d'enquêteur/inspecteur a été scindé pour créer deux nouveaux postes à temps complet.

Ainsi, l'inspecteur professionnel pourra dorénavant accompagner les membres tout au long de leur carrière et mieux répondre à leurs attentes. Quant à l'enquêteur, il sera plus présent dans les cas d'exercice illégal et assumera un rôle d'informateur et d'agent de liaison dans l'application de la nouvelle *Loi sur les architectes*. La mission principale de protection du public de l'Ordre doit être assurée et nous devions nous donner une structure organisationnelle nous permettant de réaliser ces objectifs.

Le poste de conseiller juridique occupé à temps partiel n'a pas été retenu. Comme on peut le constater, cette restructuration s'orientait vers une politique de postes à temps complet. De toute la réorganisation, un seul poste a été aboli, soit celui de commis comptable, remplacé par le poste de comptable. L'ajout de nouvelles responsabilités en matière de comptabilité ainsi que la gestion des systèmes informatiques nous ont amenés à créer ce poste.

Évidemment, la période de restructuration à l'Ordre a été l'occasion pour certains de faire le point ou de repenser leur cheminement professionnel. La nouvelle structure organisationnelle exigeait certes une adaptation à l'intégration de la nouvelle technologie et à l'encadrement des tâches. Le personnel actuel de l'Ordre est initié et compétent. Il pourra, dans la mesure de nos moyens, travailler à l'amélioration constante de nos services et de nos représentations.

La contribution des administrateurs, du personnel et des consultants qui ont travaillé à la restructuration a été importante et leur engagement sans équivoque. L'intérêt supérieur de l'Ordre des architectes du Québec a été le seul maître des décisions et des actions qui ont été prises par le Bureau.

Aujourd'hui, l'Ordre bénéficie d'une structure organisationnelle qui lui permet de mieux répondre à sa mission de protection du public, d'améliorer les conditions et les services aux membres et de fournir un milieu de travail motivant pour le personnel.

La société évolue, la profession aussi et en ce sens, l'Ordre des architectes du Québec, en tant qu'instance réglementaire, devait se renouveler.

Claude Hamelin Lalonde, architecte
Président

Les résolutions du Bureau

Le Bureau de l'Ordre des architectes du Québec est formé de 16 administrateurs dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite loi. Le Bureau exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité administratif.

Le Bureau a tenu huit réunions au cours de l'exercice 2000-2001, dont sept régulières et une spéciale, laquelle a porté principalement sur les orientations stratégiques 2001-2004 et sur l'article 5.1 de la *Loi sur les architectes*.

En plus des activités liées à son mandat, les principaux dossiers traités par le Bureau au cours de l'exercice 2000-2001 ont été les suivants :

- Actualisation de la *Loi sur les architectes*
- Adoption des orientations stratégiques pour les années 2001-2004
- Réforme du système professionnel

Au sujet de l'actualisation de la *Loi sur les architectes*, ce dossier a donné lieu à une tournée régionale d'information, en avril 2000, afin de sensibiliser et mobiliser les membres de l'Ordre au projet qui s'en venait. Suite au dépôt du projet de loi 132, en mai 2000, le Bureau a suivi activement l'évolution de ce dossier en participant à diverses réunions et conférences téléphoniques, auxquelles étaient parfois convoqués les conseillers de l'Ordre. Les membres ont aussi été conviés à deux réunions d'information, soit les 9 juin et 19 septembre 2000.

Le dossier a finalement connu son dénouement par l'adoption du projet de loi 132, sanctionné le 5 décembre. Suite à l'entrée en vigueur de cette loi, le Bureau a voté une motion de félicitations et de remerciements à l'égard du président Claude Hamelin Lalonde et de toutes les personnes qui ont œuvré au dossier de la *Loi sur les architectes*.

En ce qui concerne la mise en application de l'article 5.1 de la *Loi sur les architectes*, le Bureau a amorcé sa réflexion, laquelle se poursuivra au cours du prochain exercice.

Le Bureau a adopté les orientations stratégiques 2001-2004 portant sur les quatre points suivants :

- Rayonnement et valorisation de la profession
- Optimisation des services aux membres
- Actualisation de la réglementation et du cadre normatif
- Vigie législative

Ces orientations stratégiques seront mises en application à compter de l'exercice 2001-2002 et guideront les actions du Bureau pour les trois prochaines années. En ce qui concerne la réforme du système professionnel, outre le dossier de la *Loi sur les architectes*, le Bureau s'est intéressé plus particulièrement au dossier de l'incorporation des professionnels, pour lequel il a formé un groupe de travail.

Dans le cadre de ses principales activités et décisions touchant trois secteurs généraux, le Bureau a :

Affaires statutaires

Admission

- entériné les recommandations du comité d'admission d'accorder des permis d'exercice, des équivalences de diplômes et de formation et des permis temporaires ;
- entériné les recommandations de radiations du comité d'admission ;
- entériné la recommandation du comité d'admission de refuser les demandes de renouvellement d'inscription au registre des stagiaires émanant de candidats ayant complété le stage et réussi l'examen d'admission ;
- entériné la recommandation du comité d'admission de hausser les frais de réinscription à 300 $;
- adopté les modalités de l'examen d'admission 2001 ;

Inspection professionnelle

- adopté le programme de surveillance générale 2000-2001 ;

Exercice illégal

- commenté et approuvé un projet de plan d'action, lequel servira de base à l'adoption d'un plan triennal au cours du prochain exercice ;

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle

- adopté la tarification pour l'année 2001 des assurés du Fonds ;
- nommé trois nouveaux administrateurs et renouvelé le mandat du président du Fonds ;

Élection

- nommé les scrutateurs pour l'élection 2000 ;
- modifié le *Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre* pour porter le mandat à la présidence à deux ans ;

Assemblées générales

- fixé la date et le lieu de l'assemblée générale annuelle 2001 ;
- demandé la tenue d'une assemblée générale spéciale le 19 septembre 2000 ;
- disposé des résolutions de l'assemblée générale ;

Affaires parastatutaires

Prix d'Excellence

adopté le budget relié à la tenue de l'édition 2000 ;

Médaille du mérite

décerné la Médaille du mérite pour l'année 2000 à l'architecte Serge Viau ;

ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE

ÉCOLE PROFESSIONNELLE
DE SAINT-HYACINTHE – PHASE 2
1495, BOULEVARD CASAVANT EST
SAINT-HYACINTHE (QUÉBEC)

ARCHITECTES
ALLAIRE, BERGERON, COURCHESNE, PERRAS,
ARCHITECTES

CLIENT
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

PHOTO 1 : DENIS FARLEY
PHOTO 2 : FRANÇOIS BASTIEN

Concours
sanctionné, conformément aux recommandations du comité des concours, les concours d'architecture du campus Loyola de l'Université Concordia et du Théâtre de la Bordée ;

Prix Thomas-Baillairgé
décerné le prix Thomas-Baillairgé au quotidien *Le Devoir* pour sa page *Formes* ;

Relations externes
- désigné le président pour représenter l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ;
- suivi les dossiers du CIQ ayant trait, notamment, à l'adoption de son plan stratégique 2000-2003 et à la mise à jour du système professionnel ;
- approuvé le contrat tarif de l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) ;
- commenté le rapport du *Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel* (rapport Arpin) ;
- autorisé, pour le compte de Travaux publics et services gouvernementaux Canada, la réalisation d'une étude de faisabilité sur la pertinence d'établir, au Québec, un forum de diffusion d'information et de transfert technologique auprès de divers intervenants des milieux professionnels, de la construction et de la gestion immobilière ;
- collaboré avec l'Ordre des ingénieurs et l'Ordre des technologues à la révision et à l'amélioration des guides et formulaires en matière d'inspection préachat de l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC) ;
- continué son implication au sein du Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC), du Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), du *National Council of Architectural Registration Boards* (NCARB), ainsi que des organismes tels que Les Arts et la Ville, le Conseil du paysage québécois et Forum design Montréal ;
- approuvé le plan d'action 2001-2003 du Conseil du paysage québécois ;

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Comités et groupes de travail
- en cours d'année, comblé certaines vacances ou modifié la composition des comités, selon les besoins ;

Ressources humaines
- en cours d'année, comblé certaines vacances ;
- adopté une résolution afin de rendre compte aux membres de la gestion des ressources humaines au siège social au cours des dernières années ;
- adopté une résolution afin de confier les postes cadres (statutaires et direction), lorsqu'ils se libéreront et à compétences égales, à des architectes, suite à un appel de candidatures ;
- procédé formellement à un vote d'appréciation et de confiance à l'égard de tout le personnel de l'Ordre pour le travail effectué ;

Manuel canadien de pratique de l'architecture
- adopté une politique de distribution à tous les membre de l'Ordre ;

Finances
- adopté les états financiers 1999-2000 ;
- adopté le budget 2000-2001 ;
- fixé la cotisation 2001-2002 à 575 $, montant approuvé par l'assemblée générale ;
- fixé à 6000 $ le montant de la bourse du Collège des présidents 2000-2001 ;
- reconduit le programme d'assurance collective de l'Ordre pour 2000-2001 ;
- recommandé à l'assemblée générale de reconduire la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier 2000-2001.

COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres : le président de l'Ordre, trois vice-présidents membres de l'Ordre et une personne élue parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.
Alors que le Bureau est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le comité administratif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Le comité administratif a tenu 15 réunions au cours de l'exercice 2000-2001, dont sept régulières et huit spéciales. Ces dernières ont porté principalement sur des dossiers tels que l'actualisation de la *Loi sur les architectes*, la politique d'immigration 2001-2003 du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, les orientations stratégiques 2001-2004 de l'Ordre et les prévisions budgétaires 2001-2002.

Au sujet de l'actualisation de la *Loi sur les architectes*, le comité administratif a suivi activement ce dossier en planifiant, avec le comité de coordination, les démarches et le contenu des interventions à faire, notamment auprès de la ministre responsable de l'application des lois professionnelles et de l'Office des professions du Québec. Il a aussi assisté à l'étude détaillée du projet de loi 132 et a participé à la tournée provinciale d'information, ainsi qu'aux nombreuses réunions et conférences téléphoniques tenues dans ce dossier.

En ce qui concerne la politique d'immigration 2001-2003 du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le comité administratif a pris connaissance du plan triennal d'immigration et a jugé nécessaire que l'Ordre intervienne dans ce dossier. Le comité a donc participé à l'élaboration d'un mémoire qui fut présenté en commission parlementaire par le président.

Le comité administratif a collaboré activement à la préparation des orientations stratégiques 2001-2004 adoptées par le Bureau, en identifiant les principales orientations et priorités que devait se donner l'Ordre pour les prochaines années.

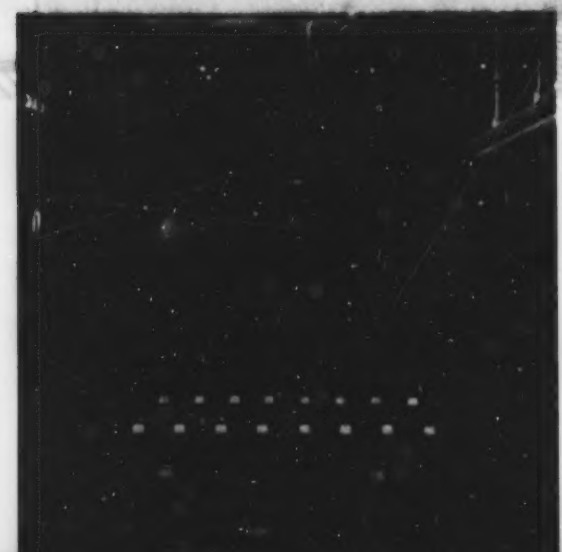

CONSERVATION ET RECONVERSION

CENTRE D'ARCHIVES DE MONTRÉAL
535, RUE VIGER ÉST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

ARCHITECTES
DAN S. HANGANU, ARCHITECTES /
PROVENCHER, ROY ET ASSOCIÉS,
ARCHITECTES

CLIENT
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

PHOTO : MICHEL BRUNELLE

L'adoption et l'entrée en vigueur du *Code de construction* ont également retenu l'attention du comité administratif au cours de la dernière année. En collaboration avec le comité de la formation continue, le comité administratif a convenu, avec la Régie du bâtiment du Québec, d'un partenariat afin d'offrir aux membres de l'Ordre de toutes les régions, une formation de base à ce nouveau code, et ce, sans frais. Le comité administratif a aussi autorisé la mise à jour du cours sur la réglementation du bâtiment offert par l'Ordre.

Parmi les autres dossiers traités par le comité administratif, soulignons le renouvellement du protocole de partenariat entre l'Ordre et la Ville de Montréal concernant le concours Commerce Design Montréal, la participation de l'Ordre au Salon international de design intérieur de Montréal et les échanges avec l'organisme *Project Management Institute*. Il a aussi autorisé que des fonds provenant de la Société d'architecture de Montréal (une société vouée à la promotion de l'architecture qui avait cessé ses activités il y a plusieurs années), soient utilisés à des fins analogues à celles qui étaient poursuivies par ladite société.

Le comité administratif a également autorisé des poursuites en matière d'exercice illégal de la profession et d'utilisation de plans non conformes à la *Loi sur les architectes*.

Le comité administratif a aussi confié le mandat de procéder à la révision de l'application des taxes à la consommation par l'OAQ, tel que recommandé par les vérificateurs.

En plus de ses activités régulières, le comité administratif a œuvré activement à celles du Conseil interprofessionnel du Québec, du Comité des conseils d'architecture du Canada, du Conseil canadien de certification en architecture et du *National Council of Architectural Registration Boards*. Le comité a, de plus, comblé certaines vacances et transmis de nombreuses recommandations à l'attention du Bureau.

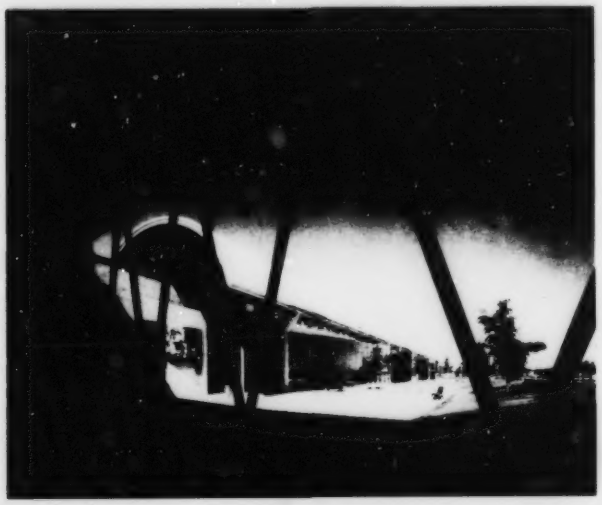

Concours
sanctionné, conformément aux recommandations du comité des concours, les concours d'architecture du campus Loyola de l'Université Concordia et du Théâtre de la Bordée ;

Prix Thomas-Baillairgé
décerné le prix Thomas-Baillairgé au quotidien *Le Devoir* pour sa page *Formes* ;

Relations externes
- désigné le président pour représenter l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ;
- suivi les dossiers du CIQ ayant trait, notamment, à l'adoption de son plan stratégique 2000-2003 et à la mise à jour du système professionnel ;
- approuvé le contrat tarif de l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) ;
- commenté le rapport du *Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel* (rapport Arpin) ;
- autorisé, pour le compte de Travaux publics et services gouvernementaux Canada, la réalisation d'une étude de faisabilité sur la pertinence d'établir, au Québec, un forum de diffusion d'information et de transfert technologique auprès de divers intervenants des milieux professionnels, de la construction et de la gestion immobilière ;
- collaboré avec l'Ordre des ingénieurs et l'Ordre des technologues à la révision et à l'amélioration des guides et formulaires en matière d'inspection préachat de l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC) ;
- continué son implication au sein du Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC), du Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), du *National Council of Architectural Registration Boards* (NCARB), ainsi que des organismes tels que Les Arts et la Ville, le Conseil du paysage québécois et Forum design Montréal ;
- approuvé le plan d'action 2001-2003 du Conseil du paysage québécois ;

Affaires administratives
Comités et groupes de travail
- en cours d'année, comblé certaines vacances ou modifié la composition des comités, selon les besoins ;

Ressources humaines
- en cours d'année, comblé certaines vacances ;
- adopté une résolution afin de rendre compte aux membres de la gestion des ressources humaines au siège social au cours des dernières années ;
- adopté une résolution afin de confier les postes cadres (statutaires et direction), lorsqu'ils se libéreront et à compétences égales, à des architectes, suite à un appel de candidatures ;
- procédé formellement à un vote d'appréciation et de confiance à l'égard de tout le personnel de l'Ordre pour le travail effectué ;

Manuel canadien de pratique de l'architecture
- adopté une politique de distribution à tous les membre de l'Ordre ;

Finances
- adopté les états financiers 1999-2000 ;
- adopté le budget 2000-2001 ;
- fixé la cotisation 2001-2002 à 575 $, montant approuvé par l'assemblée générale ;
- fixé à 6000 $ le montant de la bourse du Collège des présidents 2000-2001 ;
- reconduit le programme d'assurance collective de l'Ordre pour 2000-2001 ;
- recommandé à l'assemblée générale de reconduire la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier 2000-2001.

COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres : le président de l'Ordre, trois vice-présidents membres de l'Ordre et une personne élue parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.
Alors que le Bureau est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le comité administratif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Le comité administratif a tenu 15 réunions au cours de l'exercice 2000-2001, dont sept régulières et huit spéciales. Ces dernières ont porté principalement sur des dossiers tels que l'actualisation de la *Loi sur les architectes*, la politique d'immigration 2001-2003 du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, les orientations stratégiques 2001-2004 de l'Ordre et les prévisions budgétaires 2001-2002.

Au sujet de l'actualisation de la *Loi sur les architectes*, le comité administratif a suivi activement ce dossier en planifiant, avec le comité de coordination, les démarches et le contenu des interventions à faire, notamment auprès de la ministre responsable de l'application des lois professionnelles et de l'Office des professions du Québec. Il a aussi assisté à l'étude détaillée du projet de loi 132 et a participé à la tournée provinciale d'information, ainsi qu'aux nombreuses réunions et conférences téléphoniques tenues dans ce dossier.

En ce qui concerne la politique d'immigration 2001-2003 du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le comité administratif a pris connaissance du plan triennal d'immigration et a jugé nécessaire que l'Ordre intervienne dans ce dossier. Le comité a donc participé à l'élaboration d'un mémoire qui fut présenté en commission parlementaire par le président.

Le comité administratif a collaboré activement à la préparation des orientations stratégiques 2001-2004 adoptées par le Bureau, en identifiant les principales orientations et priorités que devait se donner l'Ordre pour les prochaines années.

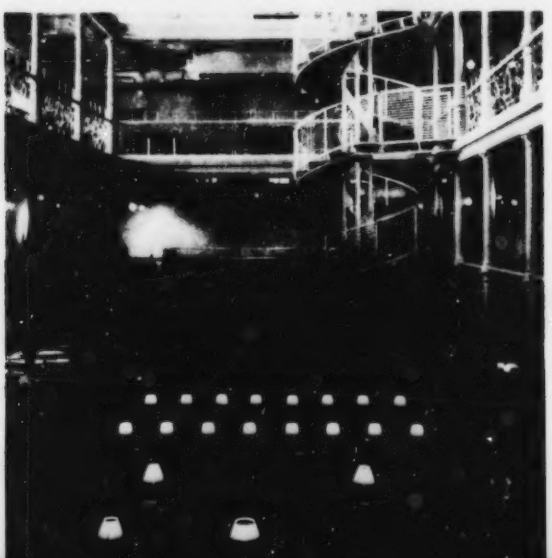

L'adoption et l'entrée en vigueur du *Code de construction* ont également retenu l'attention du comité administratif au cours de la dernière année. En collaboration avec le comité de la formation continue, le comité administratif a convenu, avec la Régie du bâtiment du Québec, d'un partenariat afin d'offrir aux membres de l'Ordre de toutes les régions, une formation de base à ce nouveau code, et ce, sans frais. Le comité administratif a aussi autorisé la mise à jour du cours sur la réglementation du bâtiment offert par l'Ordre.

Parmi les autres dossiers traités par le comité administratif, soulignons le renouvellement du protocole de partenariat entre l'Ordre et la Ville de Montréal concernant le concours Commerce Design Montréal, la participation de l'Ordre au Salon international de design intérieur de Montréal et les échanges avec l'organisme *Project Management Institute*. Il a aussi autorisé que des fonds provenant de la Société d'architecture de Montréal (une société vouée à la promotion de l'architecture qui avait cessé ses activités il y a plusieurs années), soient utilisés à des fins analogues à celles qui étaient poursuivies par ladite société.

Le comité administratif a également autorisé des poursuites en matière d'exercice illégal de la profession et d'utilisation de plans non conformes à la *Loi sur les architectes*.

Le comité administratif a aussi confié le mandat de procéder à la révision de l'application des taxes à la consommation par l'OAQ, tel que recommandé par les vérificateurs.

En plus de ses activités régulières, le comité administratif a œuvré activement à celles du Conseil interprofessionnel du Québec, du Comité des conseils d'architecture du Canada, du Conseil canadien de certification en architecture et du *National Council of Architectural Registration Boards*. Le comité a, de plus, comblé certaines vacances et transmis de nombreuses recommandations à l'attention du Bureau.

COMITÉ D'ADMISSION

PRÉSIDENT
PIERRE COLLETTE

MEMBRES
JEAN BRIEN
FRÉDÉRIC CARRIER
JACQUES PARENTEAU
RENELLE RACINE

SECRÉTAIRE
CAROLE GIARD, REGISTRAIRE

Le comité d'admission a pour mandat de veiller à l'application du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. *Dans le cadre de ses activités, il conseille le Bureau sur l'actualisation du règlement de même que sur les modalités d'application. À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet au Bureau ou au président des opinions sur toute question relative à l'admission.*
Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le comité d'admission a tenu neuf réunions. En moyenne, le comité a étudié environ 75 dossiers par réunion.

Jouant un rôle de premier plan dans l'approbation des demandes de permis d'architectes, le comité a étudié 54 demandes de permis, sept demandes de permis temporaires et a transmis ses recommandations au Bureau de l'Ordre. Une soixantaine de nouveaux architectes ont été inscrits au tableau de l'Ordre (quelques demandes avaient été étudiées par le comité d'admission lors de l'exercice financier précédent) et cinq permis temporaires ont été émis.

L'une des principales tâches du comité d'admission étant d'assurer l'encadrement du processus de stage, le comité a étudié 84 demandes d'admission au stage et 346 rapports de stage. Le comité a transmis quelques recommandations au Bureau de l'Ordre et au comité administratif concernant, entre autres, le maintien de l'ancien programme de stage et les conditions de renouvellement d'inscription au registre des stagiaires. De plus, le comité a suivi les travaux du groupe de travail sur le programme de stage (*Internship Task Force*), visant à apporter des améliorations au programme de stage, à l'examen nord-américain et à la situation des stagiaires en architecture à travers le Canada. À la suite d'un sondage réalisé auprès des stagiaires, des employeurs, des mentors et des associations provinciales, ce groupe de travail a émis des recommandations au Comité des conseils d'architecture du Canada. Le comité d'admission de l'Ordre a transmis ses commentaires et suggestions concernant le stage, l'examen nord-américain et la documentation disponible pour les stagiaires.

Au regard du processus d'examen d'admission, le comité a veillé à la poursuite de la transition vers l'examen nord-américain d'admission à la profession d'architecte (examen ARE du NCARB). Cet examen s'inscrit dans le cadre d'un accord de réciprocité entre les organismes délivrant des permis de pratique de l'architecture au Canada et aux États-Unis. Depuis 1995, les parties de l'examen nord-américain ARE (*Architectural Registration Examination*) furent introduites petit à petit au programme d'examen de l'Ordre, suivant le rythme de traduction et d'adaptation en français. En juin 1995, les trois divisions du volet graphique de l'examen ARE furent ajoutées au processus d'examen de l'Ordre. En juin 1999 et 2000, deux divisions de l'examen ARE portant sur des questions à choix multiples vinrent remplacer certaines parties de l'examen traditionnel. En juin 2000, le comité d'admission a autorisé 121 candidat(e)s à se présenter au volet écrit de l'examen d'admission de l'Ordre. Parmi les candidat(e)s s'y présentant pour la première fois, 43 % l'ont réussi. Toutefois, plusieurs candidats ont réussi l'une ou l'autre des parties. Quant à l'examen nord-américain, les différentes parties ont été réussies par au moins 65 % des candidat(e)s québécois(e)s, le taux de réussite variant de 65 à 90 % d'une partie à l'autre.

ARCHITECTURE RÉSIDENTIELLE
DE TYPE ENSEMBLE D'HABITATIONS

ÉCORÉSIDENCES
UNIVERSITÉ MCGILL
SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (QUÉBEC)

ARCHITECTES
L'O.E.U.F. / PEARL, PODDUBIUK, ARCHITECTES

CLIENT
DEAN DEBORAH J. BUSZARD,
UNIVERSITÉ MCGILL

PHOTO : PIERRE FRISKO

En prévision de l'adoption du programme d'examen d'admission 2001, le comité d'admission a transmis ses recommandations au Bureau de l'Ordre. Ainsi, les candidat(e)s en reprise pourront se présenter au traditionnel volet écrit qui sera offert pour la dernière fois en juin 2001. Les candidat(e)s débutant le processus d'examen devront désormais réussir les neuf parties de l'examen nord-américain du NCARB, ainsi qu'un examen de l'Ordre portant exclusivement sur les aspects juridiques de la pratique de l'architecture au Québec.

Le comité d'admission supervise également le programme de cléricature, permettant à des technologues en architecture de devenir architectes après l'accomplissement de plusieurs années de travail et d'une série d'examens. Ce programme est aboli mais demeure en vigueur pour ceux et celles qui y sont déjà inscrit(e)s. Cette année, le comité d'admission a étudié 25 rapports de cléricature et a autorisé 16 étudiants de l'Ordre à se présenter aux diverses matières de l'examen intermédiaire et final. Le comité a aussi approuvé une demande d'exemption à certaines matières de l'examen intermédiaire, tel que permis par les dispositions réglementaires. En ce qui concerne l'examen pratique de composition architecturale, après analyse des commentaires des étudiants de l'Ordre et de personnes-ressources en la matière, le comité a recommandé la mise sur pied d'une nouvelle formule, pour cet examen, qui permettra un meilleur apprentissage de la composition architecturale.

En plus de ses activités régulières, le comité a entamé une réflexion sur les catégories de membres et s'interroge sur certains aspects. Y aurait-il lieu de prévoir différents types de permis pour différents modes de pratique de la profession ? Peut-on faire une plus grande place à la relève ? Serait-il pertinent d'ouvrir nos rangs à d'autres professionnels de l'aménagement ? Ce sujet demeurera l'une des préoccupations majeures du comité au cours du prochain exercice financier.

Pierre Collette
Président du comité

RAPPORT DE LA SYNDIC

La syndic de l'Ordre est responsable de surveiller la conduite des architectes au regard du Code des professions, *de la* Loi sur les architectes *et des règlements adoptés conformément au code et à la loi.*

Au cours de l'année, 990 appels téléphoniques ont été reçus et traités par la syndic. La provenance des appels est également répartie entre les membres de l'Ordre et le public : 42 % de chaque côté et le reste, soit 16 %, provient des collaborateurs de l'Ordre ou de l'externe. Vingt-cinq pour cent des appels consistent en des demandes d'enquête ou des plaintes disciplinaires. Environ 15 % de l'activité totale de la syndic a été consacrée à répondre aux appels concernant des demandes de renseignements, tandis qu'un autre 10 % a été consacré aux appels concernant le travail d'enquêtes et de plaintes disciplinaires.

Au cours de l'exercice financier, 37 dossiers d'enquête ont été ouverts et se sont ajoutés aux 38 qui étaient toujours actifs au 1 avril 2000. Durant cette période, 12 dossiers ont été fermés : trois pour absence d'infraction, un pour insuffisance de preuve, un parce qu'il y a eu conciliation, trois parce que la situation a été corrigée et quatre autres pour lesquels la syndic a jugé qu'elle avait des motifs de porter plainte devant le comité de discipline. De ces quatre dossiers, un est présentement en processus de conciliation, conformément à l'article 123.6 du Code des professions, tandis que les trois autres ont fait l'objet de plaintes déposées au comité de discipline. Au 31 mars 2001, 63 dossiers étaient donc toujours ouverts et le tableau ci-dessous indique les raisons qui ont motivé ces demandes d'enquête.

Quelques faits saillants

En ce qui concerne les devoirs et obligations envers le client, 60 % des plaintes de la section générale sont liées au manque de préparation de l'architecte et à la limite de ses aptitudes avant d'accepter un mandat. Pour ce qui est de l'intégrité, 60 % des cas sont liés à l'obligation de conclure, avec son client, une entente quant à l'ampleur et aux modalités des services requis et quant aux conditions de leur rémunération.

CODE DE DÉONTOLOGIE	TOTAL	%	%
			77 %
II DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LE PUBLIC	**2**	**3 %**	
III DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LE CLIENT	**17**	**27 %**	
1. GÉNÉRAL	5		
2. INTÉGRITÉ	5		
3. DISPONIBILITÉ ET DILIGENCE	2		
4. RESPONSABILITÉ	0		
5. INDÉPENDANCE ET DÉSINTÉRESSEMENT	4		
6. SECRET PROFESSIONNEL	0		
7. ACCESSIBILITÉ DES DOSSIERS	0		
8. FIXATION ET PAIEMENT DES HONORAIRES	1		
IV DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LA PROFESSION	**25**	**44 %**	
1. CHARGES ET FONCTIONS INCOMPATIBLES	0		
2. ACTES DÉROGATOIRES	12		
3. RELATION AVEC L'ORDRE ET LES CONFRÈRES	12		
4. CONTRIBUTION À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION	1		
V PUBLICITÉ	**2**	**3 %**	
1. RESTRICTIONS ET OBLIGATIONS	2		
2. SYMBOLE GRAPHIQUE DE L'ORDRE	0		
3. NOM DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES	0		
RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE			*2 %*
II APPLICATION DU FONDS D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	1		
RÈGLEMENT SUR LA TENUE DES DOSSIERS, DU REGISTRE ET DES BUREAUX			*8 %*
II TENUE DES DOSSIERS ET DU REGISTRE	0		
III TENUE DES BUREAUX	5		
CODE DES PROFESSIONS	8		*13 %*
TOTAL DES INFRACTIONS PRÉSUMÉES	62		

Du côté des devoirs et obligations envers la profession, on constate que la totalité des actes dérogatoires sont dus à l'utilisation de sceaux de complaisance et à la contribution à la pratique illégale. Quant aux relations avec l'Ordre et les confrères, la moitié des cas concernent la sollicitation d'un mandat alors qu'un confrère a été retenu pour les mêmes fins et l'omission de se soumettre aux obligations exigées en de telles circonstances.

Recommandations

- Miser sur la formation continue pour assurer la qualité des services rendus par nos membres et revaloriser le travail de l'architecte aux yeux du public.
- Sensibiliser les membres à l'importance d'ententes contractuelles claires avec leurs clients, à l'importance de développer un plan de publicité marketing pour valoriser les services de l'architecte et justifier des honoraires convenables. Leur offrir une formation pertinente pour leur permettre de développer ces outils, ce qui contribuera certainement, en plus d'éviter d'éventuels conflits, à rehausser l'image du professionnel auprès de ses clients.
- Continuer d'avoir un suivi rigoureux et structuré de l'inspection professionnelle auprès des membres, ce qui permet l'identification de leurs faiblesses et la mise sur pied de cours permettant de corriger cette situation.
- Continuer à rédiger et à diffuser des textes d'information, dans une optique de prévention, sous forme de notes d'information ou d'articles dans *Esquisses*, sur divers aspects déontologiques de la pratique et de leur incidence sur celle-ci.
- Procéder à l'actualisation des règlements afin qu'ils reflètent les nouvelles réalités, en tenant compte des nouveaux moyens de communications mis à la disposition des architectes et du contexte de mondialisation des marchés.
- Sensibiliser tous les membres à l'importance primordiale de la contribution à l'avancement de la profession par l'échange de leurs connaissances et de leur expérience avec leurs confrères et les étudiants, et par leur implication auprès de leur ordre. Mettre sur pied des moyens pour que les architectes s'impliquent collectivement et se sentent personnellement responsables de l'amélioration de la qualité de l'architecture et des services rendus par les membres.
- Continuer à dissuader les membres de pratiquer l'utilisation de sceaux de complaisance et d'ainsi contribuer à la pratique illégale.

Finalement, le secteur disciplinaire est un des moyens d'assurer la protection du public. Souvent, on frappe à ce portail en dernier recours et dans deux cas sur trois, on a raison. A notre avis, l'Ordre doit poursuivre ses efforts dans le développement de ce secteur d'activité afin de répondre à la demande qui semble, de toute évidence, justifiée. Grâce à cette fenêtre sur le public et en s'assurant du maintien d'un haut niveau de professionnalisme, l'image et la crédibilité de l'Ordre et de ses membres ne peuvent en être que renforcées.

Louise Barrette, architecte, syndic

Syndic ad hoc

À la demande de la syndic, qui entrevoyait un éventuel conflit d'intérêt si elle agissait dans un dossier d'enquête en particulier, le conseil d'administration a adopté, lors de sa réunion du 6 juin 2000, une proposition à l'effet qu'un syndic ad hoc soit nommé pour agir dans ce dossier. Monsieur Pierre Collette, architecte, a été nommé pour exécuter le mandat.

COMITÉ DE DISCIPLINE

PRÉSIDENT
Me Alain Riendeau

MEMBRES
Marius Bouchard
Jacques Delorme
Henri-P. Labelle
Jean-Charles Martineau
Réjean Martineau
Jean Ouellet
Jacques Reeves

SECRÉTAIRES-AUDIENCIÈRES
Marie-Josée Simard
(JUSQU'AU 2 FÉVRIER 2001)
Lucie Aubin
(DEPUIS LE 5 FÉVRIER 2001)

Le comité de discipline traite toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, *de la* Loi sur les architectes *ou des règlements adoptés conformément au* Code des professions *ou à la* Loi sur les architectes. *Le comité fait rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.*

Le comité de discipline a reçu trois plaintes au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001.

Le comité de discipline a tenu l'audition de quatre plaintes dont :

- Une plainte privée reçue au cours de l'exercice financier 1998-1999. La décision disciplinaire a été rendue au cours de l'exercice financier 2000-2001.

Trois plaintes du syndic :

- Un architecte a plaidé coupable à tous les chefs d'accusation. La décision disciplinaire a été rendue.
- Un architecte a plaidé non-coupable à tous les chefs d'accusation. La cause est prise en délibérée et la décision disciplinaire sera rendue sous peu.
- Un architecte a plaidé coupable à tous les chefs d'accusation. La décision disciplinaire sera rendue sous peu.

Me Alain Riendeau, avocat
Président du comité

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES
Jacques Delorme
Irénée Goudreau
Henri-P. Labelle
Michael G. Werleman

ADMINISTRATEURS
NOMMÉS PAR L'OPQ
Jean-Luc Henry
Michelle Rocheleau

GREFFIÈRE
Marie-Josée Simard
(JUSQU'AU 2 FÉVRIER 2001)
Lucie Aubin
(DEPUIS LE 5 FÉVRIER 2001)

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui demande au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte.
Le comité fait rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

Le comité n'a reçu aucune demande de révision au cours de l'exercice financier 2000-2001.

RAPPORT DE L'ENQUÊTEUR À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

L'enquêteur à l'exercice illégal de la profession voit au respect de la Loi sur les architectes *sur le territoire du Québec. Il procède à des enquêtes et, au besoin, entame des procédures judiciaires. Il sensibilise le public au respect de la* Loi sur les architectes *et élabore les programmes de prévention requis.*

L'enquêteur à l'exercice illégal de la profession effectue les tâches suivantes :

- réception et gestion des plaintes ;
- contrôle des sites où s'effectuent des travaux de construction et dépistage des cas d'exercice illégal de la profession ;
- rémission de constats d'infraction et d'avis aux contrevenants ;
- sensibilisation et information aux donneurs d'ouvrage et au public en général au sujet de la *Loi sur les architectes.*

L'année 2000 a été marquée par l'entrée en vigueur, le 5 décembre, de la *Loi modifiant la Loi sur les architectes* (loi 132). Cette nouvelle loi est venue réviser le champ d'exercice exclusif des membres de l'Ordre. À une norme financière et une liste d'édifices publics, elle substitue des critères de finalité du bâtiment, de superficie brute totale des planchers et de nombre d'étages. Elle prévoit également que, non seulement la personne qui utilise des plans et devis non-conformes à la loi commet une infraction, mais également celle qui permet que de tels plans et devis soient utilisés.

Au cours de la prochaine année, l'Ordre veillera donc au respect de cette nouvelle loi et sensibilisera les publics cibles aux exigences de celle-ci. Un plan triennal devrait également être adopté au cours de l'exercice à venir, à partir du projet déposé lors de l'exercice 2000-2001.

Les tableaux suivants font état des dossiers d'exercice illégal au 31 mars 2001.

TABLEAU 1

NOMBRE DE DOSSIERS D'ENQUÊTES ACTIFS POUR EXERCICE ILLÉGAL	12
NOMBRE DE POURSUITES ENTAMÉES POUR EXERCICE ILLÉGAL	6
NOMBRE DE DOSSIERS ACTIFS POUR UTILISATION ILLÉGALE DU TITRE	19
NOMBRE D'AVIS ÉMIS POUR UTILISATION ILLÉGALE DU TITRE	19
NOMBRE D'INTERVENTION DE SENSIBILISATION DANS DES PROJETS PRÉCIS	6
MONTANT TOTAL DES AMENDES RÉCLAMÉES	22 500 $

TABLEAU 2

	EXERCICE ILLÉGAL	UTILISATION ILLÉGALE DU TITRE	TOTAL
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS	40	19	59
NOMBRE DE DOSSIERS FERMÉS	28	16	44
NOMBRE DE DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS	12	3	15
NOMBRE DE CHANTIERS ENQUÊTÉS			75

JEAN-PIERRE DUMONT, ENQUÊTEUR À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION
(JUSQU'AU 1er DÉCEMBRE 2000)
CLAUDE BONNIER, ENQUÊTEUR À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION
(DEPUIS LE 4 DÉCEMBRE 2000)

Conciliation et arbitrage des comptes

Conciliateurs
Gilles Beauchamp
Marc Bélanger
Pierre Morel
David Reich

Arbitre
Gilles Beauchamp

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001, cinq demandes de conciliation ont été reçues. Le syndic a pris en charge un dossier pour lequel il y avait un vice de procédure au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes*. Un dossier de conciliation a été transféré en arbitrage et la sentence a été rendue. Deux autres conciliations ont réussi et, dans le dernier cas, il y a eu désistement de la part du client.

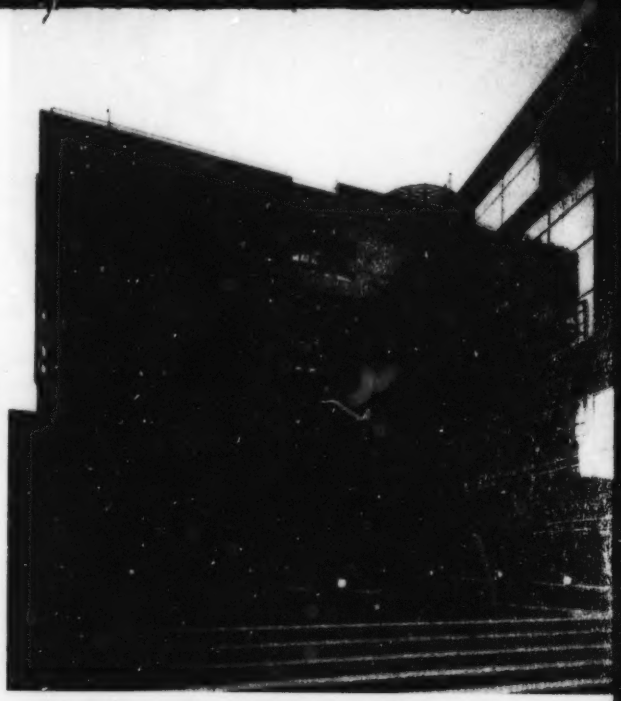

Comité d'inspection professionnelle

Président
René Lagacé

Membres
Hubert Chamberland
Gilles Côté

Louise Joubert,
secrétaire intérimaire
(jusqu'au 3 mai 2000)
Alain Lafleur,
inspecteur et secrétaire
(depuis le 4 mai 2000)

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en vertu du Code des professions *et des règlements applicables. Le comité applique les règlements.*
De plus, à la demande du Bureau de l'Ordre ou de sa propre initiative, le comité ou un des ses membres fait enquête sur la compétence professionnelle de tout membre de l'Ordre. Le comité a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre d'infractions ayant pu être commises par un architecte. Dans le cadre de ses activités, il conseille le Bureau sur l'actualisation des règlements de même que sur les modalités d'application, sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle, notamment au regard de l'implantation et de la mise en œuvre de nouveaux instruments lui permettant de mieux accomplir son mandat.

Le programme d'inspection professionnelle 2000-2001, adopté par le Bureau de l'Ordre, avait pour objectif d'effectuer de 100 à 150 visites d'architectes, en pratique privée et publique, dans toutes les régions, et de traiter les dossiers d'enquête avec célérité.

Pour remplir son mandat, le comité d'inspection professionnelle veille à ce que les services rendus par les architectes soient de première qualité. Pour ce faire, le comité favorise l'échange avec les architectes et le public. L'action du comité s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue et vise l'avancement de la profession. Mieux connaître l'architecte pour mieux promouvoir la profession.

Dans ce contexte, 131 dossiers d'inspection ont été ouverts durant l'exercice. Des visites de surveillance générale ont été effectuées dans 45 bureaux de pratique privée et publique, où travaillent 106 architectes, dans les régions du Centre du Québec, du Croissant-Nord, des Laurentides, de la Montérégie et de Montréal.

Parallèlement à ces visites, le comité s'est réuni 13 fois au cours de l'exercice 2000-2001. Des observations, conseils, suggestions et recommandations ont été formulés aux architectes visités et des rapports d'activité ont été présentés au Bureau de l'Ordre quant aux divers aspects de la pratique : tenue des dossiers, du registre et des bureaux, dénomination sociale, documentation, règles de pratique. Par ailleurs, le comité a recueilli le point de vue des membres sur la profession d'architecte et sur l'Ordre des architectes.

Dans les cas d'enquêtes particulières, 21 dossiers visant autant d'architectes ont été ouverts au cours de l'exercice 2000-2001. Pour cinq de ces dossiers, les plaintes étaient non-fondées et les dossiers ont été fermés. Dans 11 autres cas, des mises en garde ont dû être adressées aux architectes afin qu'ils améliorent certains aspects de leur pratique. Dans un cas, un architecte a fait l'objet d'une recommandation de stage et de cours de perfectionnement qui a été présentée au Bureau de l'Ordre. À la fin de l'exercice, quatre enquêtes étaient toujours en cours.

En ce qui concerne les demandes de renseignements par les membres et par le public, 681 appels téléphoniques touchant les services, les honoraires, la formation, la pratique, les lois, les règlements, les obligations, la responsabilité et la compétence des architectes ont été adressés au comité. Certains membres du comité ont participé à des événements d'information et à de la formation tout au long de l'exercice.

Le comité a poursuivi la mise à jour de sa procédure d'inspection et parachevé la préparation d'un questionnaire d'auto-évaluation par les membres inscrits au tableau visant à dresser le profil professionnel des architectes et mieux connaître le profil de la profession d'architecte au Québec. Le processus d'inspection professionnelle est maintenant informatisé : registre, correspondance, état de vérification, suivi des dossiers et questionnaire sur le profil professionnel des architectes.

Des propositions de programme d'inspection et de plan d'action pour l'exercice 2001-2002 ont été soumises au Bureau. Le comité est confiant de pouvoir atteindre les objectifs visés par le programme annuel d'inspection et de contribuer à l'avancement de la profession en privilégiant une approche d'échange et de support dans le respect de la mission principale de l'Ordre, celle d'assurer la protection du public.

René Lagacé
Président du comité

Architecture institutionnelle

Pavillon J.-Alexandre-De Sève
Université du Québec à Montréal
Phase IV
320, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec)

Architectes
Provencher, Roy et associés, architectes

Client
Université du Québec à Montréal

photo : Michel Brunelle

COMITÉ CONJOINT DE LA FORMATION EN ARCHITECTURE

PRÉSIDENTE
CAROLE SCHEFFER

MEMBRES
REPRÉSENTANTS DE L'OAQ
MICHEL GALLIENNE
CLAUDE HAMELIN LALONDE

REPRÉSENTANTS DES UNIVERSITÉS
ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL
DAVID COVO, DIRECTEUR
ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
ALEXIS LIGOUGNE, DIRECTEUR
ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
GEORGE ADAMCZYK, DIRECTEUR

REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS
TROIS REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS

SECRÉTAIRE
JEAN-PIERRE DUMONT

Le comité conjoint de la formation en architecture est un comité statutaire, formé en vertu d'un décret gouvernemental datant de 1977. Il a pour mandat de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre ainsi qu'aux universités, à l'Office des professions et au ministère de l'Éducation, pour ce qui concerne les programmes d'études, les examens, les stages et la formation continue. Il s'agit d'un comité tripartite au sein duquel sont représentés les architectes, les universités et les étudiants. Les représentants de l'Association des stagiaires en architecture du Québec (ASAQ) sont invités à participer aux réunions du comité à titre d'observateurs.

Le comité conjoint de la formation en architecture n'a tenu aucune réunion au cours de l'exercice.

L'Office des professions du Québec a, par ailleurs, informé l'Ordre des architectes que le *Règlement sur le comité de la formation des architectes* devrait être édicté au cours du prochain exercice. Ce nouveau comité de la formation des architectes, dont la composition est simplifiée et plus fonctionnelle, viendra remplacer le comité conjoint de la formation en architecture.

Carole Scheffer
Présidente du comité

ARCHITECTURE COMMERCIALE

ORBITE-COUPE ET BEAUTÉ
215, RUE LAURIER OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC)

ARCHITECTES
SAUCIER + PERROTTE, ARCHITECTES

CLIENT
M. LOUIS HECHTER

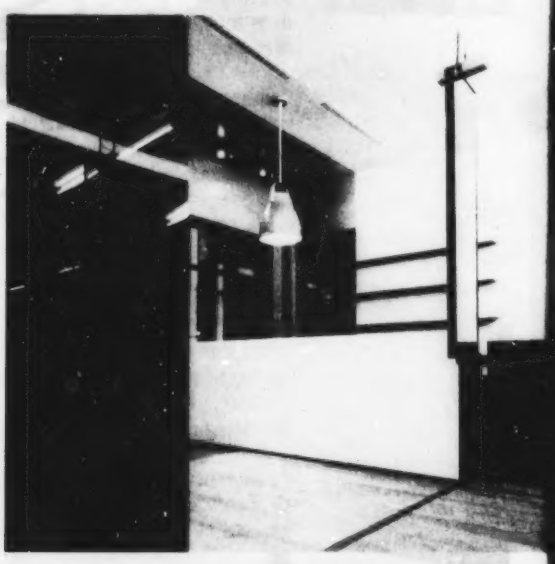

ÉTATS FINANCIERS 2000-2001

AU 31 MARS 2001

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses, des surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

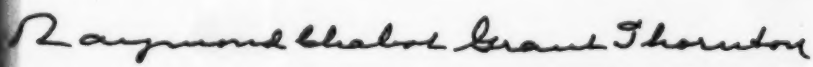

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
COMPTABLES AGRÉÉS
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
MEMBRE DU RÉSEAU
GRANT THORNTON INTERNATIONAL

MONTRÉAL
LE 2 MAI 2001

TOUR DE LA BANQUE NATIONALE
600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 1900
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4L8
TÉLÉPHONE (514) 878-2691
TÉLÉCOPIEUR (514) 878-2127

SOMMAIRE

II REVENUS ET DÉPENSES
III SURPLUS
FLUX DE TRÉSORERIE
IV BILAN
V NOTES COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
VII DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ
IX DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX

REVENUS ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

		2001-2002 Budget	2000-2001 Budget	2000-2001 Réel	1999-2000 Réel
		$	$	$	$
Revenus					
	Cotisations nettes des membres	1 374 625	1 308 250	1 300 055	1 242 527
	Inscriptions au tableau des membres	23 800	14 300	20 885	15 461
	Examens	18 975	19 650	18 572	21 789
	Inscriptions aux registres	40 750	40 170	41 025	44 012
	Formation	27 500	21 250	18 450	19 975
	Amendes disciplinaires	4 500		2 716	
	Contrôle de l'exercice illégal	23 200	14 400	2 010	10 336
	Communications	55 475	53 875	44 118	51 007
	Événements spéciaux	2 100	2 400	1 200	3 000
	Subventions et commandites	9 500	67 000	57 000	7 940
	Revenus de partenariats	15 300	15 250	12 292	27 468
	Autres revenus	37 450	34 050	45 335	44 368
	Total des revenus	1 633 175	1 590 595	1 563 658	1 487 883
Dépenses					
	Affiliations et redevances	145 179	149 819	146 015	145 626
	Contribution financière	22 000	21 000	14 000	15 342
	Allocation de présence des membres du bureau et des comités statutaires	38 750	36 750	26 062	26 950
	Salaires, honoraires et charges sociales	725 910	730 305	613 829	584 601
	Frais de représentation, repas et déplacements	88 399	93 613	73 934	70 831
	Honoraires professionnels	200 830	225 553	392 236	240 159
	Communications et promotion	95 290	152 140	116 919	197 903
	Télécommunications	7 261	6 841	12 135	6 464
	Imprimerie et reproduction	61 050	54 200	56 184	43 849
	Services postaux et messagerie	55 358	52 070	52 853	48 527
	Location	20 718	16 304	9 817	28 237
	Entretien et réparations	52 201	78 581	14 319	20 138
	Frais d'administration	75 849	68 177	72 684	70 880
	Créances douteuses				2 000
	Amortissement des immobilisations	43 880	37 451	35 212	46 250
	Autres dépenses	500	600	325	287
	Total des dépenses	1 633 175	1 723 404	1 636 524	1 548 044
	Excédent des dépenses sur les revenus	–	(132 809)	(72 866)	(60 161)

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

SURPLUS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	Investis en immobilisations	Réservé (note 3)	Libre	2000-2001 Total	1999-2000 Total
	$	$	$	$	$
Solde au début	252 892	132 809	176 799	562 500	622 661
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	64 325		(64 325)		
	317 217	132 809	112 474	562 500	622 661
Excédent des dépenses sur les revenus	(35 212)		(37 654)	(72 866)	(60 161)
Virement du surplus réservé au surplus libre		(82 809)	82 809		
	(35 212)	(82 809)	45 155	(72 866)	(60 161)
Solde à la fin	282 005	50 000	157 629	489 634	562 500

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2000-2001	1999-2000
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des dépenses sur les revenus	(72 866)	(60 161)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	35 212	46 250
Variations d'éléments du fonds de roulement	(210 185)	351 782
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(247 839)	337 871
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(64 325)	(79 349)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des bons du Trésor	(312 164)	258 522
Encaisse et bons du Trésor au début	905 062	646 540
Encaisse et bons du Trésor à la fin	592 898	905 062
ENCAISSE ET BONS DU TRÉSOR		
Encaisse	144 720	209 499
Bons du Trésor	448 178	695 563
	592 898	905 062

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

BILAN

AU 31 MARS 2001

	2001 $	2000 $
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	**144 720**	209 499
Bons du Trésor, au coût, 4,79 % (taux variant de 5,17 % à 5,23 % en 2000), échéant en avril 2001	**448 178**	695 563
Sommes à recevoir	**49 621**	86 453
Frais payés d'avance	**104 791**	80 410
	747 310	1 071 925
Immobilisations (note 4)	**282 005**	252 892
	1 029 315	1 324 817
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	**192 431**	431 414
Revenus perçus par anticipation	**347 250**	330 903
	539 681	762 317
SURPLUS		
Investis en immobilisations	**282 005**	252 892
Réservé	**50 000**	132 809
Libre	**157 629**	176 799
	489 634	562 500
	1 029 315	1 324 817

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

Pour le conseil,

ADMINISTRATEUR

ADMINISTRATEUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2001

1 - STATUTS, ACTIVITÉS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec (Ordre) est la *Loi sur les architectes* (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre est régi par le *Code des professions* du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. De plus, l'Ordre des architectes du Québec, en tant que membre du Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC), et les associations provinciales d'architectes ont convenu que l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) lui fournisse les services de coordination et de soutien administratif pour les activités du CCAC et le Programme canadien d'aide à la pratique.

L'Ordre des architectes a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes. De plus, l'Ordre doit également contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question d'intérêt pour l'ensemble de la profession.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilisation des revenus

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice ; les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif du bilan.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiment	4 %
Aménagement des locaux	20 %
Mobilier et équipement	10 %
Système téléphonique	20 %
Ordinateur et logiciel	25 %

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

3 - SURPLUS RÉSERVÉ

Au 31 mars 2001, un montant de 50 000 $ est réservé pour la refonte du site Internet. Au 31 mars 2000, un montant de 132 809 $ était réservé pour l'équilibre budgétaire de l'exercice subséquent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

4 - IMMOBILISATIONS

	2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	$	$	$
Terrain[a]	50 000		50 000
Bâtiment[a]	254 461	135 821	118 640
Aménagement des locaux[a]	50 332	3 034	47 298
Mobilier et équipement	163 507	163 507	
Système téléphonique	11 758	11 758	
Ordinateur et logiciel	90 447	24 380	66 067
	620 505	338 500	282 005

	2000		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	$	$	$
Terrain	50 000		50 000
Bâtiment	254 461	125 643	128 818
Mobilier et équipement	163 507	163 507	
Système téléphonique	11 758	10 582	1 176
Ordinateur et logiciel	76 454	3 556	72 898
	556 180	303 288	252 892

[a]La dernière évaluation municipale indique une valeur de 478 867 $ pour le terrain et le bâtiment.

5 - EMPRUNT BANCAIRE AUTORISÉ

L'emprunt bancaire autorisé et non utilisé au montant de 50 000 $ porte intérêt au taux préférentiel et échoit le 31 juillet 2001.

6 - FONDS D'ASSURANCES DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers vérifiés du Fonds d'assurances au 31 décembre 2000, lesquels sont présentés distinctement :

	2000	1999
	$	$
Total de l'actif	10 342 945	7 995 744
Total du passif	8 244 038	6 745 134
Surplus	2 098 907	1 250 610
Revenus	2 776 089	2 514 110
Dépenses	1 927 792	2 260 582
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	990 179	1 325 313
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 554 045)	(773 518)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ	2000-2001	1999-2000
	$	$
Bureau, comité administratif et présidence		
Allocation de présence des membres du bureau et des comités statutaires et rémunération de la présidence et de la vice-présidence	**56 787**	54 707
Salaires et honoraires	**35 005**	37 906
Charges sociales	**5 911**	6 050
Frais de représentation, repas et déplacements	**24 548**	29 031
Autres frais directs	**4 754**	10 029
Quote-part des frais généraux	**44 564**	51 679
	171 569	189 402
Inspection professionnelle		
Allocation de présence	**6 225**	3 613
Salaires et honoraires	**55 189**	39 970
Charges sociales	**8 956**	6 426
Frais de représentation, repas et déplacements	**4 776**	4 465
Autres frais directs	**999**	4 785
Quote-part des frais généraux	**69 864**	54 546
	146 009	113 805
Discipline		
Allocation de présence	**200**	1 375
Salaires et honoraires	**83 843**	43 127
Charges sociales	**8 145**	6 446
Frais de représentation, repas et déplacements	**135**	522
Autres frais directs	**13 802**	4 818
Quote-part des frais généraux	**100 189**	58 282
	206 314	114 570
Conciliation et arbitrage et révision des plaintes		
Allocation de présence		100
Salaires et honoraires	**5 467**	10 387
Charges sociales	**246**	510
Frais de représentation, repas et déplacements		188
Autres frais directs	**524**	1 160
Quote-part des frais généraux	**6 223**	12 812
	12 460	25 157
Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec		
Allocation de présence	**3 650**	3 063
Salaires et honoraires	**94 201**	87 512
Charges sociales	**12 246**	12 659
Frais de représentation, repas et déplacements	**6 439**	7 280
Autres frais directs (honoraires de préparation, d'administration et de correction d'examens et remise de permis)	**11 243**	20 173
Quote-part des frais généraux	**115 938**	117 771
	243 717	248 458

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ (SUITE)	2000-2001	1999-2000
	$	$
Formation continue		
Allocation de présence		
Salaires et honoraires	11 351	12 677
Charges sociales	1 025	529
Frais de représentation, repas et déplacements	496	72
Autres frais directs (honoraires des enseignants et du coordonnateur, frais de déplacement, impression de notes de cours et manuels de pratique)	6 449	121 093
Quote-part des frais généraux	13 480	15 527
	32 801	149 898
Contrôle de l'exercice illégal		
Salaires et honoraires	16 291	17 669
Charges sociales	2 547	2 823
Frais de représentation, repas et déplacements	73	167
Autres frais directs (honoraires des avocats et frais juridiques)	670	4 680
Quote-part des frais généraux	20 749	24 092
	40 330	49 431
Liaisons avec des organismes externes		
Salaires et honoraires	21 579	18 039
Charges sociales	1 663	2 035
Frais de représentation, repas et déplacements	17 157	15 919
Autres frais directs	169 540	146 943
Quote-part des frais généraux	12 499	23 601
	222 438	206 537
Communications et événements spéciaux		
Salaires et honoraires	63 945	59 086
Charges sociales	8 211	8 504
Frais de représentation, repas et déplacements	6 798	4 261
Autres frais directs	189 478	153 431
Quote-part des frais généraux	78 589	79 465
	347 021	304 747
Soutien et comités techniques		
Salaires et honoraires	16 490	23 502
Charges sociales		2 894
Frais de représentation, repas et déplacements	8 989	5 101
Autres frais directs	154 833	83 508
Quote-part des frais généraux	33 553	31 034
	213 865	146 039
	1 636 524	1 548 044

Détail des frais généraux

	2000-2001	1999-2000
	$	$
Frais généraux		
Salaires	**190 802**	164 498
Charges sociales	**32 269**	26 721
Frais de poste et télécommunications	**29 276**	23 172
Fournitures de bureau	**17 749**	22 001
Taxes	**20 014**	19 596
Assurances	**6 657**	7 054
Chauffage et énergie	**10 814**	9 916
Entretien et réparations	**14 319**	20 093
Location d'équipement et contrats de service	**7 269**	11 662
Honoraires professionnels	**108 239**	98 059
Frais de représentation, repas et déplacements	**4 523**	3 815
Communications, frais bancaires et autres	**18 505**	13 972
Amortissement de l'aménagement	**3 034**	
Amortissement du bâtiment	**10 178**	10 159
Amortissement du mobilier et de l'équipement		4 072
Amortissement du système téléphonique	**1 176**	2 352
Amortissement de l'ordinateur et du logiciel	**20 824**	29 667
Créances douteuses		2 000
	495 648	468 809
Répartition des frais généraux		
Bureau, comité administratif et présidence	**44 564**	51 679
Inspection professionnelle	**69 864**	54 546
Discipline	**100 189**	58 282
Conciliation et arbitrage et révision des plaintes	**6 223**	12 812
Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec	**115 938**	117 771
Formation continue	**13 480**	15 527
Contrôle de l'exercice illégal	**20 749**	24 092
Liaisons avec des organismes externes	**12 499**	23 601
Communications et événements spéciaux	**78 589**	79 465
Soutien et comités techniques	**33 553**	31 034
	495 648	468 809

Les frais généraux ont été répartis au prorata des dépenses de salaires, d'honoraires et de charges sociales de chacune des activités.

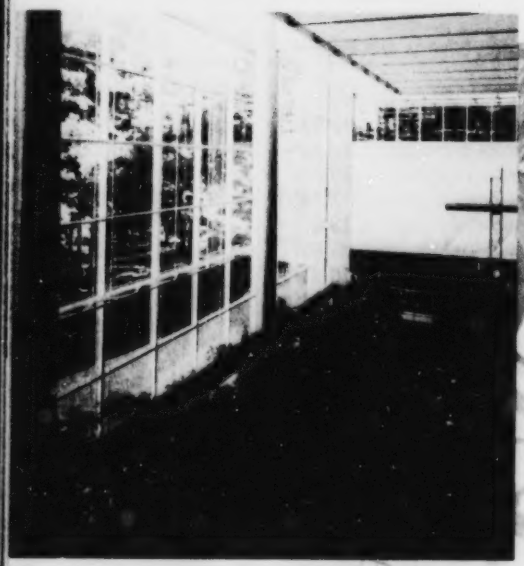

Architecture institutionnelle

Nouveau campus de l'École
des Hautes Études Commerciales
300, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Montréal (Québec)

Architectes
Dan S. Hanganu, architectes /
Jodoin, Lamarre, Pratte et associés,
architectes

Client
École des Hautes Études Commerciales

photo : Richard Poissant

COMITÉ DES CONCOURS

PRÉSIDENTS
RICHARD DE LA RIVA
(JUSQU'LE 14 DÉCEMBRE 2000)
PHILIPPE DROLET
(DEPUIS LE 6 FÉVRIER 2001)

VICE-PRÉSIDENT
JACQUES WHITE

MEMBRES
CHRISTIAN BLOUIN
PHILIPPE DROLET
PAUL GAUTHIER
JEAN OUELLET
MARIO SAIA

SECRÉTAIRES
MARIE-JOSÉE SIMARD
(JUSQU'EN OCTOBRE 2000)
MARIE CLAUDE LAMOUREUX
(DEPUIS NOVEMBRE 2000)

Le comité des concours reçoit les demandes d'approbation de concours d'architecture devant se tenir sur le territoire du Québec. Il s'assure de leur conformité avec le Guide des concours d'architecture du Québec.
Dans le cadre de ses activités, il conseille le Bureau sur l'actualisation du Guide des concours *de même que sur les modalités d'application de ce guide.*
À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet des opinions sur toute question relative aux concours d'architecture.
Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

Élever la barre de référence pour tous

Le comité plaçait, l'an dernier, ses activités « sous le signe de l'appellation contrôlée ». Dans cette optique normative et qualitative, il a, cette année, travaillé de pair avec promoteurs et conseillers professionnels afin d'améliorer les standards de qualité des structures et règlements de concours.

Nous avons fait circuler un sondage général sur le concours, pour lequel la participation a été phénoménale. Un rapport sommaire devrait paraître au cours du prochain exercice dans *Esquisses*.

La participation de certains de nos membres, lors d'une journée d'étude sur la gestion de concours auprès d'agents de projets culturels, confirme aussi la valeur de l'expertise développée par notre comité. Dans l'attente de l'adoption d'une loi québécoise sur une politique incitative du concours en architecture, il faut souligner la directive du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) exigeant l'application de cette politique au sein de son ministère. Le ministère fait ainsi état de son rôle central dans l'amélioration de l'environnement construit, du patrimoine de demain et d'une culture architecturale élargie. Un projet commun est sur la table : celui de discuter ensemble de la formation d'un joueur primordial dans le succès de chaque concours — le conseiller professionnel, architecte — et d'évaluer nos ressources. Une liste de conseillers professionnels est tenue par la secrétaire du comité et est offerte aux promoteurs intéressés.

ARCHITECTURE COMMERCIALE

COMMUNICATIONS VOIR
355, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST
7E ÉTAGE
MONTRÉAL (QUÉBEC)

ARCHITECTES
ATELIER YH2 /
LOUKAS YIACOUVAKIS ET
MARIE-CLAUDE HAMELIN, ARCHITECTES

CLIENT
COMMUNICATIONS VOIR

PHOTO : BENOIT AQUIN

Restructuration et renouvellement

Il serait peut-être mal aisé que nous exigions rigueur et réformes sans se préoccuper de la structure même de notre comité. Dans un souci de renouvellement et d'efficacité, une restructuration a été proposée au Bureau de l'Ordre. De plus, un appel d'expression d'intérêt auprès des membres confirme qu'il est impératif que nous poursuivions nos démarches afin d'assurer une relève, puisque nous n'avons reçu... qu'une seule réponse.

Tout en poursuivant cette réflexion sur la pratique du concours d'architecture au Québec, nous avons donc traité quatre demandes de sanction de concours, ainsi que quelques demandes spécifiques d'information. Cinq réunions officielles, ainsi que plusieurs rencontres informelles, nous ont permis de traiter les dossiers suivants.

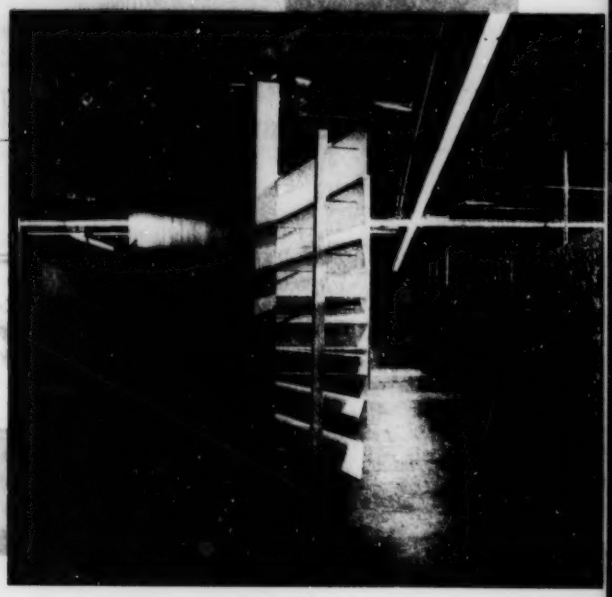

Demandes de sanction de concours :

* concours international de la Grande bibliothèque du Québec (GBQ) à Montréal ;
* concours du Théâtre de la Bordée à Québec ;
* concours du campus centre-ville, complexe Sir George Williams, Université Concordia, Montréal ;
* concours du Centre de production et de diffusion culturelle de Carleton-Saint-Omer ;
* concours de l'École nationale du cirque, Montréal.

Lors de chaque concours, nous visons l'échange constructif d'information avec les promoteurs et leurs représentants. Les demandes formelles de sanction font habituellement l'objet de négociations avant d'être recommandées pour sanction auprès du Bureau. Chacun de ces concours a fait l'objet d'une recommandation favorable, parfois avec certaines réserves. Faute de suivi administratif, le concours de Carleton n'a pu, en dernière instance, être recommandé pour sanction.

Nous croyons que le concours en architecture est doublement réussi lorsque, d'une part, l'architecte occupe pour un instant l'attention d'un public qui doit faire l'apprentissage de l'architecture et, d'autre part, lorsque le produit même du concours est réussi, à la satisfaction du client et des candidats. Malgré un débat élargi sur la formule de concours, il faut avouer que, selon ces considérations, le concours de la GBQ. a été un franc succès. Conscient des attentes de l'ensemble des architectes, notre comité continuera à travailler avec le MCCQ et les conseillers professionnels à encourager l'ouverture de la pratique du concours à tous les profils de la pratique. Pour s'adapter aux nombreux types de pratique, nous croyons donc qu'il faudrait diversifier les formules de concours.

Rappelons encore une fois à nos membres que si la sanction du Bureau de l'OAQ n'est pas légalement requise pour la tenue d'un concours, cette pratique se généralise chez les promoteurs sérieux, et que c'est à titre de consultant que nous leur offrons notre expérience et nos conseils.

Richard de la Riva
Président (jusqu'en décembre 2000)

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENTE
PAULE BOUTIN

MEMBRES
PIERRE BEAUPRÉ
MARIE-CLAUDE GRONDIN
N. JEAN-PIERRE PELLETIER
CAROLE SCHEFFER

DÉLÉGUÉ DU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
PIERRE-ANDRÉ PAQUIN

SECRÉTAIRE DU COMITÉ
JEAN-PIERRE DUMONT

Le comité de la formation continue a pour mandat de faire des recommandations au Bureau en ce qui a trait à un programme de formation continue adapté aux besoins des membres de l'Ordre.
Dans le cadre de ses fonctions, le comité devra identifier les besoins actuels et futurs des membres à l'égard de la formation continue ; il devra également déterminer les modalités selon lesquelles les activités de formation seront offertes et proposer la mise en œuvre de méthodes incitatives pour s'assurer de la plus grande participation des membres à ces activités. Le comité participera activement à la démarche initiée par le Programme canadien d'aide à la pratique (PCAP), en vue de l'élaboration d'un programme national de formation continue et commentera tout rapport émanant du PCAP.
À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet des opinions sur toute question relative à la formation continue.
Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées. De plus, il produit annuellement un rapport général sur ses activités.

Représentant du Fonds des architectes au sein du comité
Souhaitant établir une collaboration avec le Fonds des architectes pour la planification et l'organisation des activités de formation continue, la comité a demandé au Fonds de déléguer un représentant pour participer aux travaux du comité. C'est ainsi que le comité s'est enrichi cette année d'un nouveau membre, M. Pierre-André Paquin, qui est aussi membre du conseil d'administration du Fonds.

Cours de mise à jour sur le Code du bâtiment
Compte tenu de l'entrée en vigueur en novembre 2000 du *Code du bâtiment* 1995, accompagné d'une nouvelle *Loi sur le bâtiment* dont les dispositions administratives diffèrent substantiellement de ce qui existait auparavant, le comité a fait sa priorité, pour l'année, de la mise sur pied d'un cours de rafraîchissement sur le Code, destiné aux architectes déjà familiers avec son utilisation.

Il était prévu, à l'origine, que ce cours soit organisé et dispensé par l'Ordre des architectes, avec une collaboration de la Régie du bâtiment pour le contenu. Toutefois, les discussions avec la Régie du bâtiment ont abouti à la conclusion d'une entente selon laquelle la Régie se chargerait d'offrir un cours aux architectes. Des sessions ont été offertes à partir de janvier 2001, dans l'ensemble des régions du Québec, et des sessions supplémentaires, nécessaires en raison du grand nombre de participants, seront offertes au cours de la prochaine année fiscale.

Participation aux travaux du Comité national sur la formation continue
Par l'entremise de la représentante de l'Ordre au Comité national sur la formation continue, le comité s'est tenu au courant de l'élaboration du programme national canadien pour la formation continue et des programmes des diverses associations provinciales, et a contribué aux discussions en cours à ce sujet.

ARCHITECTURE INDUSTRIELLE

AGRANDISSEMENT DE LA CENTRALE DE BEAUHARNOIS
80, BOULEVARD ÉDGAR-HÉBERT
MELOCHEVILLE (QUÉBEC)

ARCHITECTES
LEMOYNE, LAPOINTE, MAGNE, ARCHITECTES / MASSICOTTE, DIGARD, ARCHITECTES

CLIENT
HYDRO-QUÉBEC

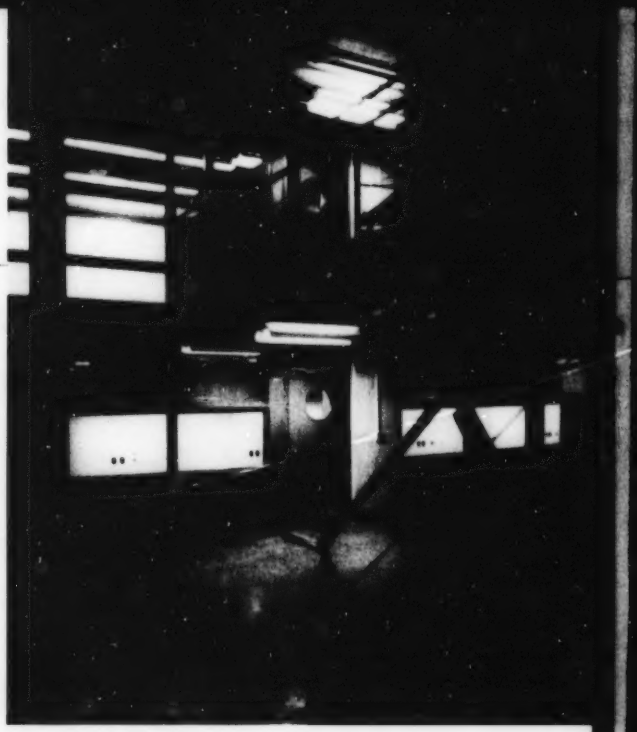

Collecte d'informations
Avant de penser à la mise en place d'une structure pour les activités de formation continue, le comité s'est renseigné sur les structures existantes au sein d'autres ordres professionnels ayant déjà en place des programmes de formation continue. C'est dans cet esprit de recherche d'informations que la présidente du comité a assisté au colloque du Conseil interprofessionnel du Québec sur la formation continue, qui a eu lieu en mai 2000.

Nous avons aussi établi des contacts avec les responsables de la formation continue au sein de l'Ordre des comptables agréés, de l'Ordre des ingénieurs et de l'Ordre des orthophonistes et audioprothésistes. Les expériences vécues au sein de ces trois organismes sont très différentes et nous fournissent matière à réflexion.

D'autre part, sachant que l'*Ontario Association of Architects* (OAA) avait entrepris, il y a près de trois ans, la mise sur pied d'un programme de formation continue obligatoire pour tous ses membres, nous avons souhaité obtenir plus d'informations sur leur expérience. Nous avons donc rencontré, lors d'une réunion du comité, la coordonnatrice de ce programme à l'OAA. Nous avons notamment obtenu de sa part des informations relatives au niveau de satisfaction des membres à l'égard du programme, aux coûts de développement des cours et activités, aux coûts annuels moyens de participation au programme pour les membres, et aux aspects administratifs du programme. Cette rencontre fut fort instructive, et la coordonnatrice nous a fait part de l'ouverture manifestée par l'OAA pour une collaboration avec l'OAQ en ce qui concerne l'organisation d'activités de formation continue.

Atelier sur la formation continue à l'assemblée générale annuelle
Dans le cadre du prochain exercice, le comité compte définir les orientations à prendre dans l'élaboration d'un programme de formation continue. Il souhaite donc obtenir l'opinion des membres, qui pourront notamment s'exprimer dans le cadre d'un atelier sur la formation continue lors du Forum des architectes qui aura lieu au prochain exercice.

Paule Boutin
Présidente du comité

COMITÉ
ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

PRÉSIDENTE
LYSE MIREILLE TREMBLAY

MEMBRES
RONALD LAWEE
VOULI MAMFREDIS
BERNARD OLIVIER
MIREILLE SHEBIB AUBÉ

COLLABORATEURS
GINETTE DUPUY, B. ARCH.
JEAN LALANNE

SECRÉTAIRE
MARIE CLAUDE LAMOUREUX

Le comité environnement et architecture exerce une veille informationnelle en ce qui a trait à l'environnement en relation avec l'architecture et informe le Bureau sur les enjeux essentiels dans ce domaine et les moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les membres.
À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet des opinions sur toute question relative à la protection du public en ce qui concerne l'environnement. Il conseille les différentes instances de l'Ordre sur d'éventuelles interventions publiques relatives à l'environnement.
Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités.

Le comité poursuit, depuis sa création, des objectifs de cueillette et de diffusion d'information touchant l'ensemble de la question de l'environnement et du développement durable. Il porte, notamment, son regard vers les récents développements et innovations technologiques et vers le rapport entre l'environnement et la santé des occupants.

Le comité s'est réuni à dix reprises au cours de l'année, a organisé les conférences des *Mardis verts* en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et a maintenu des contacts avec les organismes semblables des autres provinces. Il a aussi entamé des démarches afin d'avoir une présence sur le site Web de l'Ordre et a été mandaté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour réaliser une étude de faisabilité sur la pertinence d'établir au Québec un forum de diffusion d'information et de transfert technologique auprès des divers intervenants des milieux professionnels, de la construction et de la gestion immobilière.

En plus de préparer le programme de conférences des *Mardis verts* pour les saisons d'automne et d'hiver, le comité a poursuivi, tout au long de l'année, la rédaction des résumés de ces conférences pour fin de publication dans *Esquisses* afin de favoriser une meilleure diffusion des thèmes écologiques. La tenue de ces événements a offert l'occasion à des manufacturiers de produits respectueux de l'environnement de faire connaître les mérites de leurs produits et a permis au grand public d'assister à des conférences susceptibles de favoriser un plus grand intérêt envers le développement durable.

Lyse Mireille Tremblay
Présidente du comité

DESIGN URBAIN

MISE EN VALEUR DU SITE DES MOULINS –
PARC RÉGIONAL DE L'ÎLE-DE-LA-VISITATION
10 897, RUE DU PONT
MONTRÉAL (QUÉBEC)

ARCHITECTES
GAUTHIER, GUITÉ, DAOUST, LESTAGE,
ARCHITECTURE ET DESIGN URBAIN

CLIENT
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

PHOTO : ALAIN LAPOREST

Comité
environnement et architecture

Présidente
Lyse Mireille Tremblay

Membres
Ronald Lawee
Vouli Mamfredis
Bernard Olivier
Mireille Shebib Aubé

Collaborateurs
Ginette Dupuy, B. Arch.
Jean Lalanne

Secrétaire
Marie Claude Lamoureux

Le comité environnement et architecture exerce une veille informationnelle en ce qui a trait à l'environnement en relation avec l'architecture et informe le Bureau sur les enjeux essentiels dans ce domaine et les moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les membres.
À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet des opinions sur toute question relative à la protection du public en ce qui concerne l'environnement. Il conseille les différentes instances de l'Ordre sur d'éventuelles interventions publiques relatives à l'environnement.
Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités.

Le comité poursuit, depuis sa création, des objectifs de cueillette et de diffusion d'information touchant l'ensemble de la question de l'environnement et du développement durable. Il porte, notamment, son regard vers les récents développements et innovations technologiques et vers le rapport entre l'environnement et la santé des occupants.

Le comité s'est réuni à dix reprises au cours de l'année, a organisé les conférences des *Mardis verts* en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et a maintenu des contacts avec les organismes semblables des autres provinces. Il a aussi entamé des démarches afin d'avoir une présence sur le site Web de l'Ordre et a été mandaté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour réaliser une étude de faisabilité sur la pertinence d'établir au Québec un forum de diffusion d'information et de transfert technologique auprès des divers intervenants des milieux professionnels, de la construction et de la gestion immobilière.

En plus de préparer le programme de conférences des *Mardis verts* pour les saisons d'automne et d'hiver, le comité a poursuivi, tout au long de l'année, la rédaction des résumés de ces conférences pour fin de publication dans *Esquisses* afin de favoriser une meilleure diffusion des thèmes écologiques. La tenue de ces événements a offert l'occasion à des manufacturiers de produits respectueux de l'environnement de faire connaître les mérites de leurs produits et a permis au grand public d'assister à des conférences susceptibles de favoriser un plus grand intérêt envers le développement durable.

Lyse Mireille Tremblay
Présidente du comité

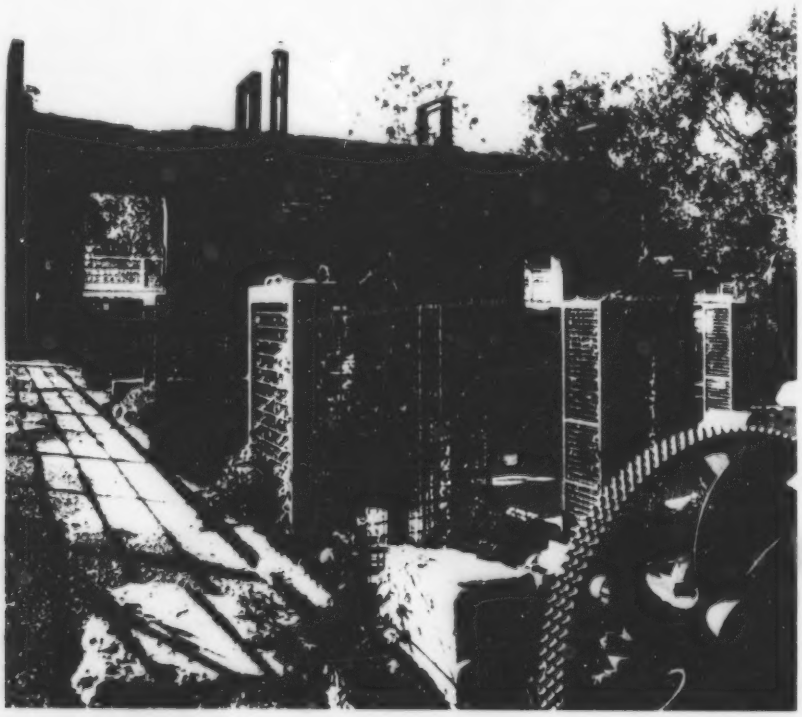

Design urbain

Mise en valeur du site des moulins –
Parc régional de l'Île-de-la-Visitation
10 897, rue du Pont
Montréal (Québec)

Architectes
Gauthier, Guité, Daoust, Lestage,
architecture et design urbain

Client
Communauté urbaine de Montréal

Photo : Alain Laforest

COMITÉ DES MATÉRIAUX ET TECHNIQUES

PRÉSIDENT
JACQUES BENMUSSA

MEMBRES
LUIS DE MIGUEL
DOMINIQUE DEROME
MARC DESCHAMPS
DOMINIQUE DUBUC

SECRÉTAIRE
MARIE CLAUDE LAMOUREUX

Le comité des matériaux et techniques exerce une veille informationnelle en ce qui a trait aux matériaux et techniques de construction et informe le Bureau sur les enjeux essentiels dans ce domaine et les moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les membres.
À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet des opinions sur toute question relative à la protection du public en regard de matériaux et techniques de construction. Il conseille les différentes instances de l'Ordre sur d'éventuelles interventions publiques relatives aux matériaux et techniques de construction. Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

Encore cette année, le comité a poursuivi son travail de préparation de brochures dont le thème est la toiture. Il a également entrepris une réflexion sur la préparation d'une section du site Web de l'Ordre pour le comité.

Le comité a continué de soutenir le Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec, notamment par la suggestion de sujets de conférences et la participation de certains membres du comité. De plus, le comité a continué de s'impliquer dans le groupe de travail sur l'amiante formé à la demande du Bureau.

Le comité a travaillé au retour du bulletin *Informations éclair*, bulletin d'information technique, et a examiné divers produits de construction présentés par des manufacturiers. Il a maintenu sa collaboration avec l'Association des maîtres-couvreurs du Québec, notamment par la publication de communiqués, par sa participation à une rencontre annuelle pour présenter les réalisations récentes et les projets en cours, et par la tenue de discussions sur des détails de construction. Il a établi des contacts avec le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle pour pouvoir mieux répondre, en terme d'information technique, à des questions récurrentes.

Jacques Benmussa
Président du comité

Comité régional de l'OAQ (section Québec)

Présidente
Marie Aubé

Secrétaire
Marie-Chantal Croft

Trésorier
Jean-François Alain, stagiaire

Événements spéciaux
Ana Nunes
Josée Harvey

Collaboratrices
Schohraya Spahis, stagiaire
Véronique Taillefer, étudiante

Le comité régional de Québec (CROAQ) participe à la mission de l'Ordre en œuvrant à la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturale dans la région de Québec.
À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet au Bureau ou au président des opinions sur toute question relative à son mandat.
Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

Activités

12 mai 2000
Visite de la maison Hazeur-Smith, Centre d'interprétation de la Place-Royale
Projet ayant fait l'objet d'un concours d'architecture, il y a quelques années, la maison Hazeur-Smith occupe une place de choix au cœur de la Place-Royale. La visite, guidée par les concepteurs et collaborateurs de cette réalisation, a permis à plus d'une cinquantaine d'architectes d'apprécier le défi d'une restauration et d'une intégration urbaine dans le contexte de la Place-Royale, berceau de la civilisation française à Québec.

26 octobre 2000
5 à 7 au bistro L'Abraham-Martin du complexe Méduse
Afin d'inaugurer la saison, le CROAQ conviait les architectes, les stagiaires et les étudiants à un 5 à 7 au bistro L'Abraham-Martin du complexe Méduse sur la rue Saint-Vallier à Québec.

15 mars 2001
Visite à l'Hôtel de Glace, parc Montmorency
Pour renouer avec les charmes de l'hiver, le CROAQ a invité l'architecte Émile Gilbert et le promoteur Jacques Desbois qui ont présenté l'Hôtel de Glace, projet unique en Amérique du Nord. Cette activité, qui s'est déroulée en présence d'une cinquantaine d'architectes impressionnés, a dévoilé les méthodes particulières de construction ainsi que les conditions inusitées d'un tel projet de glace et de neige.

22-25 mars 2001
Festival du film sur l'art (FIFA), Musée du Québec
Pour une quatrième année consécutive, le CROAQ a collaboré avec le Musée du Québec pour l'organisation d'une soirée de films d'architecture. L'activité, ouverte à tous, a de nouveau fait salle comble avec une programmation exceptionnelle constituée de films primés dans plusieurs festivals mondiaux.

28 mars 2001
Encan des finissants de l'École d'architecture de l'Université Laval au bar L'Inox
Le CROAQ a participé à un encan organisé par les finissants de l'École d'architecture de l'Université Laval au bar L'Inox, dans le Vieux-Port. Des objets divers, créés par les étudiants, ont été vendus à l'encan à la fin de la soirée. Afin de soutenir les finissants de l'Université Laval, le CROAQ a remis le prix du public et le prix du jury aux créateurs des objets les plus appréciés.

Marie Aubé
Présidente du comité

Groupes de travail

Afin d'aborder plus efficacement certains dossiers, le Bureau de l'Ordre crée au besoin des groupes de travail ou de discussions et leur confie des mandats précis.

Groupe de travail sur l'exercice d'une profession en société
Ce groupe de travail est composé d'architectes œuvrant dans des bureaux de tailles variées, d'un représentant du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, du directeur de l'administration et du secrétaire de l'Ordre, et bénéficie du support d'un conseiller externe. Il a pour mandat d'analyser et de commenter les implications du projet de loi 169 (PL169), loi modifiant le *Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société*. Il doit aussi entreprendre une réflexion, consulter les membres et soumettre ses recommandations au Bureau sur la possibilité d'adopter un règlement permettant aux architectes d'exercer leurs activités professionnelles selon de nouveaux modes de pratique.

Le groupe de travail a tenu une réunion au cours de l'année 2000-2001 afin d'analyser et de commenter le PL169 et a déposé son rapport au Bureau de l'Ordre.

Le rapport conclut que le PL169 constitue une amélioration par rapport à ce qui est actuellement permis, puisqu'il laisse aux ordres professionnels l'entière discrétion de réglementer ou non l'exercice des activités professionnelles de ses membres, entre autres par l'entremise d'une société par action ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée.

La seconde partie du mandat sera entreprise au cours du prochain exercice.

Groupe de travail sur l'assemblée générale annuelle
Pour une troisième année consécutive, le Bureau a confié au groupe de travail sur l'assemblée générale annuelle le mandat de suggérer un moyen d'augmenter la participation à la prochaine assemblée générale. Présidé par Jean-Luc Henry, le groupe formé de Louise Amiot, Pierre Beaupré, Marie-Claude Grondin et Carole Scheffer a débuté ses activités le 15 décembre 2000. Il a ainsi planifié le Forum des architectes, dont il a confié l'organisation au Service des communications.

Groupe de travail conjoint sur l'utilisation sécuritaire de l'amiante
Sous la responsabilité de M. André Bourassa, administrateur élu de la région du centre du Québec, ce groupe de travail est constitué de membres du comité environnement et architecture, d'un représentant des ministères de l'Éducation et des Ressources naturelles ainsi que d'un représentant du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Un rapport verbal de ses travaux a été transmis au Bureau de l'Ordre, ce qui mettait un terme aux activités du groupe de travail. Un rapport écrit devrait suivre dans le cadre du prochain exercice.

Tableau de l'Ordre

Émission de nouveaux permis
60

Alarie, Simon
Allard, Anne-Sophie
Arcand, Jean-François
Boisvert, Judith
Bossé, Sylvie-Claude
Branconnier, Brigite
Brun, Béatrice
Bunge, Eric Russel
Burelle, Marco
Calce, Marx
Caouette, Elaine
Caron, Carole
Ceppi, Guillermo
Charbonneau, Jean-François
Charrette, Isabelle
Cook, Dima Vanessa
Diwan, Joelle
Doyle, Philippe Simon
Dufour, Anne-Marie
Durand, Annick
Faucher, Benoit
Faucher, Marie-Danielle
Fontaine, David
Gaboury, Marie-Hélène
Garon, Hélène
Ghoche, Rita
Gosselin, Karine
Julien, Jean-François
Koziorowski, Adam
Legast, Virginie
Lemoine, François
Leong, Tina Mun Yin
Lepage, Pierre
Mainella, Anna
Martel, Nicole (Claire Andrea)
Medeiros Melo, Joao
Morissette, Annie
Nadeau, Jean-Olivier
Normand, Hugo
Nowakowski, Maciej
Nsouli, Mohamed Rached
Paradis, Chantal
Peart, Conrad
Pollard, Wendy Lynn
Poulin, Philippe
Racine, François
Rolland, Sophie
Saia, Pierina
Sarkissian (Jululian), Rose M.
Sauvé, Alexandre
Sheppart, Lola Elizabeth
Sochaczevski, David
Stikeman-Eberts, Elisabeth
Svetlik, Vladimir
Tardif, Patrick
Thonon, Franck
Tousignant, Manon
Trudel, Nathalie
Villeneuve, Michel
Wilson, MacGregor, John

Réinscriptions
72

Démissions et/ou retraites
29

Radiation à la suite d'une décision disciplinaire
0

Radiations pour non-paiement de la cotisation ou pour non-conformité au *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle*
43

Décès
7

Nous avons appris avec regret le décès de :

David, Luc
Gagné, Paul
Marchand, Gilles
Noël, Cristian
Robillard, Lucien
Samson, Paul E.
Thérien, Benoit

Sommaire des changements au Tableau de l'Ordre

Nombre de membres indiqué dans le *Rapport annuel 1999-2000*	2 602
Plus	
Nouveaux permis d'exercice	60
Réinscriptions	72
Moins	
Démissions et retraites	29
Radiations	43
Décès	7
Nombre total des membres inscrits au tableau, au 31 mars 2001	2 655
Nombre de permis temporaires	5
Nombre d'autorisations spéciales	1

STATISTIQUES

AU 31 MARS 2001

		Féminin	Masculin	Total
Fichier des architectes		614	2 041	2 655
Langue de correspondance				
ANGLAIS		80	324	404
FRANÇAIS		534	1 717	2 251
Région administrative				
01	BAS SAINT-LAURENT	0	21	21
02	SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	14	41	55
03	QUÉBEC	85	287	372
04	MAURICIE – BOIS-FRANCS	9	29	38
05	ESTRIE	10	36	46
06	MONTRÉAL	323	1 039	1 362
07	OUTAOUAIS	6	36	42
08	ABITIBI – TÉMISCAMINGUE	2	14	16
09	CÔTE-NORD	1	7	8
10	NORD-DU-QUÉBEC	0	0	0
11	GASPÉSIE – ILES-DE-LA-MADELEINE	2	5	7
12	CHAUDIÈRE-APPALACHES	9	47	56
13	LAVAL	6	53	59
14	LANAUDIÈRE	7	33	40
15	LAURENTIDES	16	72	88
16	MONTÉRÉGIE	46	158	204
17	CENTRE DU QUÉBEC	5	16	21
EX	EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	73	147	220
Région électorale				
ML	MONTRÉAL	323	1 039	1 362
QC	QUÉBEC	94	334	428
CN	CROISSANT NORD	19	88	107
CT	CENTRE DU QUÉBEC	31	114	145
LA	LAURENTIDES	28	161	189
MT	MONTÉRÉGIE	46	158	204
EX	EXTÉRIEUR	73	147	220
Occupation principale				
PAT	PATRON	227	1 168	1 395
EBA	EMPLOYÉ D'UN BUREAU D'ARCHITECTES	157	250	407
ESP	SECTEUR PRIVÉ	47	121	168
EPP	SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC	115	297	412
ENS	ENSEIGNANT	18	50	68
RET	RETRAITÉ	4	105	109
ETU	ÉTUDIANT	5	1	6
INA	INACTIF	24	16	40
AUT	AUTRE	17	33	50
Fichier des stagiaires		308	362	670
STAGIAIRES		304	338	642
ÉTUDIANTS DE L'ORDRE		4	24	28

Statistiques supplémentaires au 31 mars 2001

	Féminin	Masculin	Total
Fichier des architectes	614	2 041	2 655
Groupe d'âge			
MOINS DE 25 ANS	0	0	0
DE 25 À 29 ANS	22	12	34
DE 30 À 34 ANS	114	120	234
DE 35 À 39 ANS	184	262	446
DE 40 À 44 ANS	147	346	493
DE 45 À 49 ANS	83	400	483
DE 50 À 54 ANS	39	305	344
DE 55 À 59 ANS	13	230	243
DE 60 À 64 ANS	3	144	147
65 ANS ET PLUS	9	222	231
Évolution des effectifs demeurés actifs depuis 1984			
1984	151	1 416	1 567
1985	174	1 493	1 667
1986	210	1 567	1 777
1987	241	1 659	1 900
1988	276	1 735	2 011
1989	324	1 831	2 155
1990	364	1 917	2 281
1991	415	2 010	2 425
1992	457	2 081	2 538
1993	514	2 151	2 665
1994	549	2 210	2 759
1995	551	2 213	2 764
1996	525	2 078	2 603
1997	518	2 051	2 569
1998	541	2 013	2 554
1999	557	2 018	2 575
2000	582	2 020	2 602
2001	614	2 041	2 655

LES COMMUNICATIONS

En dépit d'un changement de personnel au poste de responsable des communications au cours du dernier exercice, le Service des communications a poursuivi ses activités. La diffusion de l'information, tant aux membres qu'au public, est donc demeurée au cœur des priorités : c'est ainsi que nous pouvons collaborer au développement de la profession tout en soutenant la principale mission de l'Ordre.

Municipalités
Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur les architectes*, le Service des communications a préparé un plan de communication pour déterminer les priorités quant à la diffusion de l'information. Dans un premier temps, il a été convenu de bien expliquer les changements aux municipalités, qui sont directement visées par la nouvelle loi. Les différentes étapes du plan seront mises en branle lors du prochain exercice.

Site Web
Le site Web de l'Ordre a subi diverses modifications au fil de l'exercice précédent. De plus, dès l'entrée en fonction du nouveau responsable des communications, un mandat d'analyse des outils de communications lui a été confié, ce qui impliquait une analyse du site de l'Ordre. Les recommandations préliminaires ont été transmises au comité administratif.

Esquisses
Tout comme le site Web, le bulletin d'information de l'Ordre, *Esquisses*, a été scruté par le nouveau responsable des communication et ses recommandations ont été transmises au comité administratif. Les membres ont pu constater certains changements dès le numéro de janvier/février et pourront apprécier l'évolution du magazine au cours du prochain exercice.

Journée des architectes 2000
Sous la gouverne du groupe de travail sur l'assemblée générale annuelle, le Service des communications a préparé la *Journée des architectes*. L'assemblée générale annuelle, précédée d'une conférence de l'architecte Avi Friedman, a donné l'occasion aux membres de découvrir le Collège Gérald-Godin, situé dans la municipalité de Sainte-Geneviève, sur l'île de Montréal. Quatre-vingt-six membres ont pris part à l'assemblée.

Prix d'excellence
L'édition 2000 du programme des *Prix d'excellence* en architecture a eu lieu au cours du dernier exercice. L'événement fut un réel succès, plus de 300 personnes ayant assisté à la soirée de remise des prix, qui a eu lieu au Monument-National. Les lauréats ont aussi obtenu une bonne couverture de presse de leurs projets. Enfin, une section du site Web de l'Ordre a été consacrée aux projets gagnants.

Des partenaires de qualité
Encore une fois, l'Ordre a été partenaire de Contech dans la présentation des Expo-rencontres de Montréal et de Québec. Aussi, après avoir constaté la grande visibilité obtenue par les architectes grâce à la collaboration avec Commerce Design Montréal, l'Ordre a signé une nouvelle entente de quatre ans avec l'organisme municipal, assurant ainsi une longue vie à ce partenariat fructueux.

Salons
L'Ordre des architectes du Québec a pris part au SIDIM 2000, de même qu'au Salon Habitat d'automne 2000. Les deux opérations peuvent être considérées comme des succès, notamment en raison du contact avec le public que nous ont permis ces rencontres.

Pierre Frisko
Responsable des communications

LES COMMUNICATIONS

En dépit d'un changement de personnel au poste de responsable des communications au cours du dernier exercice, le Service des communications a poursuivi ses activités. La diffusion de l'information, tant aux membres qu'au public, est donc demeurée au cœur des priorités : c'est ainsi que nous pouvons collaborer au développement de la profession tout en soutenant la principale mission de l'Ordre.

Municipalités
Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur les architectes*, le Service des communications a préparé un plan de communication pour déterminer les priorités quant à la diffusion de l'information. Dans un premier temps, il a été convenu de bien expliquer les changements aux municipalités, qui sont directement visées par la nouvelle loi. Les différentes étapes du plan seront mises en branle lors du prochain exercice.

Site Web
Le site Web de l'Ordre a subi diverses modifications au fil de l'exercice précédent. De plus, dès l'entrée en fonction du nouveau responsable des communications, un mandat d'analyse des outils de communications lui a été confié, ce qui impliquait une analyse du site de l'Ordre. Les recommandations préliminaires ont été transmises au comité administratif.

Esquisses
Tout comme le site Web, le bulletin d'information de l'Ordre, *Esquisses*, a été scruté par le nouveau responsable des communication et ses recommandations ont été transmises au comité administratif. Les membres ont pu constater certains changements dès le numéro de janvier/février et pourront apprécier l'évolution du magazine au cours du prochain exercice.

Journée des architectes 2000
Sous la gouverne du groupe de travail sur l'assemblée générale annuelle, le Service des communications a préparé la *Journée des architectes*. L'assemblée générale annuelle, précédée d'une conférence de l'architecte Avi Friedman, a donné l'occasion aux membres de découvrir le Collège Gérald-Godin, situé dans la municipalité de Sainte-Geneviève, sur l'île de Montréal. Quatre-vingt-six membres ont pris part à l'assemblée.

Prix d'excellence
L'édition 2000 du programme des *Prix d'excellence* en architecture a eu lieu au cours du dernier exercice. L'événement fut un réel succès, plus de 300 personnes ayant assisté à la soirée de remise des prix, qui a eu lieu au Monument-National. Les lauréats ont aussi obtenu une bonne couverture de presse de leurs projets. Enfin, une section du site Web de l'Ordre a été consacrée aux projets gagnants.

Des partenaires de qualité
Encore une fois, l'Ordre a été partenaire de Contech dans la présentation des Expo-rencontres de Montréal et de Québec. Aussi, après avoir constaté la grande visibilité obtenue par les architectes grâce à la collaboration avec Commerce Design Montréal, l'Ordre a signé une nouvelle entente de quatre ans avec l'organisme municipal, assurant ainsi une longue vie à ce partenariat fructueux.

Salons
L'Ordre des architectes du Québec a pris part au SIDIM 2000, de même qu'au Salon Habitat d'automne 2000. Les deux opérations peuvent être considérées comme des succès, notamment en raison du contact avec le public que nous ont permis ces rencontres.

Pierre Frisko
Responsable des communications

ARCHITECTURE RÉSIDENTIELLE DE TYPE ENSEMBLE D'HABITATIONS

PHASES 2 ET 3
DE L'ENSEMBLE BENNY FARM
3660, RUE BENNY,
3700 ET 3800, VETERANS LANE
MONTRÉAL (QUÉBEC)

ARCHITECTES
SAIA, BARBARESE, LAVERDIÈRE ET GIGUÈRE, ARCHITECTES

CLIENT
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA

PHOTO : DENIS FARLEY

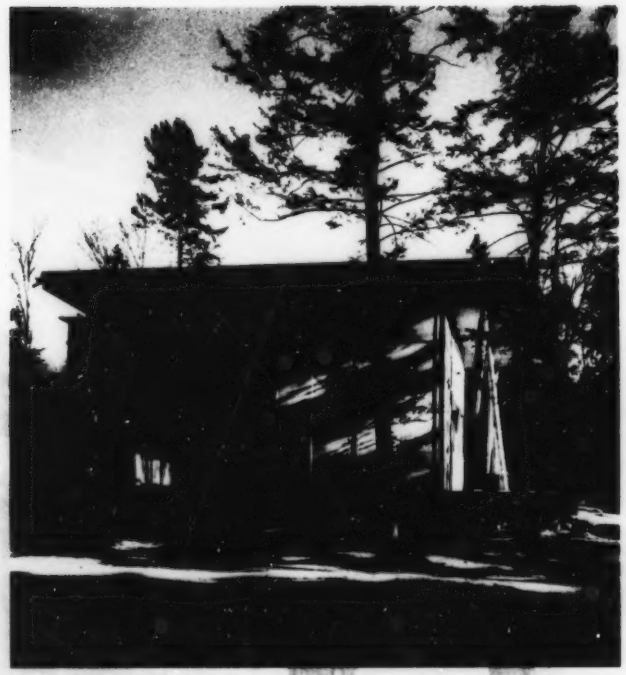

Architecture résidentielle
de type unifamilial

Villa du lac du castor
Lac du castor
Mauricie (Québec)

Architectes
Pierre thibault, architecte

Client
M. Marc Régner

photo : Alain Laforest

Les lecteurs à l'œil avisé auront remarqué que les photographies qui ornent le présent *Rapport annuel* avaient quelque chose de familier. Il s'agit en effet des projets lauréats des Prix d'excellence en architecture 2000, ainsi que du Prix Marcel-Parizeau, que nous avons soumis mettre à l'honneur en prétextant de l'occasion pour rendre la lecture du rapport plus agréable.